Union Africaine

FishGov 2 Project

EUROPEAN UNION

REVUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

ALIGNEMENT AU CADRE POLITIQUE ET STRATEGIE DE REFORME EN AFRIQUE



Préparé par : Mr. Oumarou ALI ABDOU

Citation : UA-BIRA, 2025. Revue de la Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture et son Alignement au Cadre Politique et Stratégie de Réforme en Afrique.

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion du matériel contenu dans ce produit d'information à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales sont autorisées sans l'autorisation écrite préalable des titulaires des droits d'auteur, à condition que la source soit pleinement reconnue. La reproduction du contenu de ce produit d'information à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des titulaires des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Le directeur
Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100, Nairobi, KENYA
Ou par courriel à : BIRA.office@UA-BIRA.org

Publié par UA-BIRA, Nairobi, Kenya

Copyright : © 2025 Union africaine - Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA)

RESUME EXECUTIF

Le Niger pays sahélien et continental dispose d'énormes potentialités en ressources hydriques et en espèces ichtyologiques. Ce potentiel productif du secteur de la pêche et de l'aquaculture fait partie des priorités de l'Etat Nigérien qui, à l'instar des autres Etats Membres de l'Union Africaine, s'engage dans le développement de tous les maillons de la filière poisson. Cependant, le développement socio-économique de ce secteur productif est confronté à des contraintes et menaces multiples et multiformes.

Par ailleurs, l'analyse de ces défis dénote le manque de cohérence et de coordination entre les politiques en matière de gestion des ressources halieutiques et aquacoles dans les pays membres de l'Union Africaine (UA). Du coup, cela est considéré comme l'un des défis majeurs. Ainsi, les Etats Membres de l'UA ont conçu un outil dénommé Cadre Politique et Stratégie de Réforme (CPSR) de la pêche et de l'aquaculture dont l'objectif est de faciliter l'élaboration de politiques cohérentes en vue d'une gestion viable des ressources halieutiques et aquacoles dans les États membres de l'UA. Aussi, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie de l'Economie Bleue pour l'Afrique a envisagé une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique. Pour se conformer et relever les défis évoqués, la Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture du Niger est analysée et le taux d'alignement des cadres politique, juridique et institutionnel nationaux au CPSR est évalué.

L'approche participative et inclusive a été utilisée pour conduire cette étude et tous les acteurs directement et indirectement impliqués ont été interviewés en focus groupe, en entretien semi-structuré ou individuel avec des outils tels que le guide d'entretien, le questionnaire et le Cadre d'aide à la révision des politiques et des lois sur la pêche et l'aquaculture (UA-BIRA et Université de Cape Coast d'Afrique du Sud).

Ainsi, les résultats obtenus passent en revue un bref aperçu de la situation de la pêche et de l'aquaculture au Niger, un inventaire des politiques et stratégies nationales et l'analyse de leur alignement au CPSR. En effet, les quatre (4) domaines politiques plus côtés sont le Domaine 3 « Développement durable de l'aquaculture » côté à 92,50% suivi du Domaine 7 des questions transversales concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique (89,44%) du Domaine 2 « Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale) » avec 79,16% puis du Domaine 1 de la Conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles (77,77%). Ensuite s'en est suivi la deuxième série de cotations moindres en matière d'alignement aux politiques sous régionale, régionale et africaine concerne le Domaine 4 : Coopération régionale et sous-régionale (74,99%), suivi du Domaine 6 : Sensibilisation et Développement des capacités humaines avec chacun 74,99% et en dernier ressort le Domaine 5 : Commerce et Commercialisation Responsables et Equitables du Poisson avec 54,16%. Des lacunes ont été relevées notamment l'absence d'un cadre de concertation entre les institutions de développement et celles de la recherche, de l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers et de l'inexistence d'un centre spécialisé de formation en techniques et technologies de pêche et d'aquaculture.

Du coup, il serait idéal de créer un cadre de concertation national qui réunira et impliquera toutes les parties prenantes (acteurs étatiques et non étatiques) en mettant l'accent sur le lien recherche-développement.

Ensuite cela permettra, à court et moyen termes, l'identification des bonnes pratiques et leur capitalisation dans l'optique d'asseoir une bonne réforme du secteur pêche et aquaculture susceptible de mettre en œuvre de manière rationnelle le CPSR. Mais toutes ces actions sont conditionnées par une allocation budgétaire conséquente au secteur de la pêche et de l'aquaculture sur la base de 10% du budget national affectés aux Investissements Agricoles. L'allocation des moyens financiers permettra la hausse de la proportion et l'accompagnement des femmes et de jeunes dans la mise en œuvre de leurs sous projets d'entreprise, et la création, la réhabilitation et la modernisation des marchés à poisson dans les centres de consommation. Pour parfaire le processus, l'Evaluation de la réforme en matière des questions intersectorielles et la performance du CPSR en termes d'investissements au niveau national est plus que nécessaire.

TABLE DES MATIÈRES

RESUME EXECUTIF iii

ACRONYMES ET SYNONYMES vi

SYNTHESE EXECUTIVE viii

INTRODUCTION 1

1. METHODOLOGIE 3
1.1 Recherche bibliographique 3
1.2 Acteurs et institutions consultés 3
1.3 Méthodes et outils 3
1.3 Limites de l'étude 4

2. EXAMEN DU TAUX D'ALIGNEMENT DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AU NIGER 5
2.1 Bref aperçu du secteur de la pêche et de l'aquaculture 5
2.2 Principales Stratégies Nationales analysées 12
2.3 Niveau d'alignement et analyse de la cohérence 13

3. LACUNES POLITIQUES, STRATEGIES IDENTIFIEES ET QUESTIONS CLES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE 18

4. MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ANTERIEURES 20
4.1 Bonnes pratiques 20
4.2 Leçons tirées 22

5. REVISION DU CADRE POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE POUR LE NIGER 25
5.1 Mise en œuvre du cadre réglementaire 25
5.2 Réforme du secteur et performance du CPSR au niveau national 28

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 30

BIBLIOGRAPHIE 31

ANNEXES 33
Annexe 1 : Liste des personnes interviewées 33
Annexe 2 : Cadre d'aide à l'examen des politiques et des lois de la pêche et de l'aquaculture du Niger en utilisant comme critères de référence le CPSR/PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales. 35

ACRONYMES ET SYNONYMES

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
AES :	Alliance des Etats du Sahel
ANMC :	Agence de Normalisation, de Métrologie et de Certification
APCA :	Agence de Promotion du Conseil Agricole
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC/SAP :	Comité de Coordination du Schéma d'Aménagement Paysager
CES/DRS :	Conservation des Eaux et du Sol / Défense et Restauration du Sol
CMNNC :	Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Conservation
CMAPA :	Conférence des Ministres Africains en charge de Pêche et d'Aquaculture
CM/UEMOA :	Conférence des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSP :	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CPSR :	Cadre Politique et Stratégie de Réforme En Afrique
CNRA :	Conseil National de Recherche Agronomique
DGEF :	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGM :	Direction Générale de la Météorologie
DGPC :	Direction Générale de la Protection Civile
DPA :	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
FAO :	Organisation Internationale des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISAN :	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
IGNN :	Institut Géographique National du Niger
INRAN :	Institut National pour la Recherche Agronomique du Niger
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OING :	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OHADA :	l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PANEPA :	Plateforme des Acteurs Non Etatiques en matière de Pêche et de l'Aquaculture
PDDAA :	Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIDUREM :	Projet Intégré de Développement Urbain de Résilience Multisectoriel
PNA/CC :	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNEDD :	Politique Nationale de l'Environnement pour un Développement Durable
PNG :	Politique Nationale Genre
PTF :	Partenaire Technique et Financier
SAP :	Schéma d'Aménagement Paysager
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNDDA :	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture
SNDDP :	Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche
SPN2A :	Stratégie et Plan National d'Agriculture en Afrique

SRPA : Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture

STD : Service Technique Déconcentré

RECA : Réseau des Chambres d'Agriculture

TCP/NER/FAO : Programme de Coopération Technique

UA-BIRA : Bureau International des Ressources Animales de la Commission de l'Union Africaine

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

ZEE : Zone Economique Exclusive

ZLECAf : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

SYNTHESE EXECUTIVE

Identification de l'activité	Revue de la Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture et son Alignement au Cadre Politique et Stratégie de Réforme en Afrique.
Zone couverte	NIGER
Référence de l'étude (contrat)	
Client & Adresse	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) ; Kenindia Business Park ; Museum Hill, Westland Road P.O. Box 30786,00100 Nairobi (KENYA)
Consultant	Mr Oumarou ALI ABDOU, Directeur Régional de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (DR/APCA) de Dosso. Expert en Pêche et Aquaculture Tél : (+227) 96 27 88 78 / 74 00 22 70 E-mail : omarab1@yahoo.fr

INTRODUCTION

Le continent Africain dispose des ressources halieutiques immenses et diversifiées constituant un potentiel productif dont l'exploitation intégrée et durable peut contribuer de manière significative à la croissance socio-économique de l'Afrique. L'importance de toutes ces potentialités a motivé les Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains à prendre un certain nombre de décisions pour améliorer le développement de la pêche et de l'aquaculture. Parmi ces décisions, figurent l'ajustement du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique qui intègre le document d'accompagnement sur la pêche ; la promotion et le développement des ressources halieutiques ; l'amélioration des facilités pour promouvoir la gestion post capture, y compris la gestion des pêches dans les Zones Economiques Exclusives ; la coopération régionale dans la gestion des pêches, et la protection du poisson comme l'une des denrées stratégiques.

Cependant, la durabilité du secteur de la pêche en Afrique reste malheureusement menacée par une mauvaise gouvernance, de faibles niveaux d'investissement, la dégradation de l'environnement, le changement climatique, la pollution, l'inondation des zones humides, et à des politiques et pratiques de gestion des pêches souvent inadéquates. Ces facteurs cités engendrent la perte de lieux de reproduction et de pêche, la diminution des sites de débarquement et la réduction de la production de poissons.

Sur cette base, les Chefs d'Etats et les Gouvernements Africains ont affirmé leur engagement à atteindre l'autosuffisance en poissons à l'horizon 2015. Cette volonté politique a été marquée par l'organisation de la première Conférence des Ministres Africains en charge des Pêches et de l'Aquaculture à Banjul en Gambie en septembre 2010.

A l'issue des conclusions de cette conférence, il a été relevé que la gestion des ressources halieutiques et aquacoles est confrontée à un certain nombre de défis auxquels les Etats Membres sont appelés à faire face. Ainsi, le défi majeur demeure le manque d'harmonisation des politiques en matière de gestion des ressources halieutiques et aquacoles dans les pays membres de l'Union Africaine.

D'où la conception du Cadre Politique et la Stratégie de Réforme (CPSR) de la pêche et de l'aquaculture après concertation entre les Etats-Membres de l'Union africaine. L'objectif de ce document de CPSR est de faciliter l'élaboration de politiques cohérentes en vue d'une gestion viable des ressources halieutiques et aquacoles dans les États membres de l'Union Africaine.

Le document de Cadre Politique et la Stratégie de Réforme (CPSR/ PFSR) de la pêche et de l'aquaculture permet aussi à nos États Membres d'avoir des possibilités d'optimiser les avantages découlant de leurs ressources naturelles par la mise en œuvre des réformes stratégiques énoncées dans ledit document. La concrétisation de ces réformes nécessite un fort engagement des Etats-Membres via leurs Institutions appropriées. Dans le CPSR, l'accent a été mis sur les conseils basés sur les principes de bonne gouvernance considérés comme les meilleures pratiques en matière de gestion de la pêche et les actions stratégiques présentées comme des piliers-clés de la réforme de la pêche africaine.

De plus, ce Cadre Politique définit les principes directeurs pour l'exécution des réformes appropriées et la Stratégie de Réforme propose des mesures concrètes pouvant être appliquées dans le secteur.

Ainsi à l'instar des autres pays, le Niger dispose des textes législatifs, réglementaires et du cadre institutionnel en matière de la pêche et de l'aquaculture. Il s'agit notamment de la Loi n°2021-0003 du 16 mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger, modifiée et complétée par la Loi N°2023-17 du 15 mai 2023, de la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche (SNDDP, 2021-2035) et son Plan d'Actions (PA, 2021-2025), de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDDA 2020-2035) et son Plan d'Actions (PA, 2020-2024), et d'autres textes réglementaires qui les encadrent.

Conscient de cette problématique, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), un bureau technique spécialisé du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la Commission de l'Union Africaine (CUA) a souhaité l'analyse et l'alignement des politiques et stratégies nationales en matière de pêche et de l'aquaculture des Etats membres au regard du CPSR.

De ce fait, pour se conformer et relever les défis évoqués, la Politique Nationale de la Pêche et de l'aquaculture du Niger a été analysée et le taux d'alignement des cadres politique, juridique et institutionnel nationaux au CPSR a été évalué.

1. METHODOLOGIE

1.1 Recherche bibliographique

Sur la base des études et documents disponibles, la recherche documentaire a permis de capitaliser les expériences acquises concernant l'exécution des politiques et stratégies nationales, des programmes et sous-programmes nationaux en matière de développement de la pêche et aquaculture au Niger, dans la sous-région et en Afrique puis relever les perspectives en cours.

Une série des rencontres/réunions nécessaires à la collecte d'informations selon les approches et méthodes (entretien semi-direct, focus groupe, échanges en plénière) a été réalisée dans le cadre de cette étude. Cela a permis d'enregistrer tous les avis et de les croiser.

Des entretiens semi-directs et individuels ont été réalisés de façon participative et inclusive avec les directeurs et responsables centraux et régionaux qui sont dans le centre de décision en matière de pêche et de l'aquaculture.

1.2 Acteurs et institutions consultés

Les recherches bibliographiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture ont été conduites en contact physique et en ligne, auprès des institutions en charge de la pêche et de l'aquaculture et des structures et organismes nationaux et supranationaux œuvrant dans ledit domaine (voir liste en annexe 1).

Pour assurer une meilleure collecte d'informations de cette étude trois (3) groupes ont été constitués :

- Groupe des institutionnels : les Services techniques de l'Environnement notamment ceux en charge de la pêche et de l'aquaculture, de la protection de la nature, de la faune, de la gestion durable des ressources naturelles, etc.
- Groupes des producteurs et leurs organisations : les aquaculteurs, les pêcheurs, les mareyeurs, les commerçants de poissons et leurs organisations professionnelles, les faîtières et les acteurs des activités connexes (fournisseurs des services, d'intrants, de matériels et équipements, etc.) ;
- Groupe des PTF : les programmes et projets de l'Etat et, de coopération au développement, les ONG nationales et Internationales, les Associations de développement et organismes supranationaux.

1.3 Méthodes et outils

L'étude a été réalisée de façon participative et inclusive pour produire des résultats fiables et probants. Cela a permis d'amener les parties prenantes à un niveau de compréhension de la mission du Ministère en charge de l'Environnement en matière de la pêche et de l'aquaculture et le rôle de chacune d'elles dans le processus d'alignement les engageant toutes.

Le « Cadre d'aide à la révision des politiques et des lois sur la pêche et l'aquaculture en utilisant la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture (SRPA) est l'outil utilisé pour conduire cette étude notamment l'analyse des stratégies nationales du secteur de la pêche et de l'Aquaculture au Niger. Cependant, sept (07)

domaines politiques ont été retenus par rapport aux neuf domaines standards du CPSR de l'Union Africaine dans l'optique de faciliter l'analyse en prenant en compte les réalités du Niger qui ne dispose pas de façade maritime. (Tab.1).

L'outil facilite l'analyse des stratégies nationales sur la base des calculs des pourcentages (%) d'alignement des domaines d'action par critères notés et sous critères appréciés. En effet, le score d'alignement, un « Oui » est attribué à l'unité (1), un « En partie » est attribué à 0,5 et un « Non » est attribué à zéro (0). Les moyennes en pourcentage sont calculées pour les divers résultats stratégiques, les domaines d'intervention et l'ensemble du cadre.

Tableau 1 : *Outil d'analyse des politiques et stratégies nationales*

N°	Domaine Politique du CPSR
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles
2	Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale)
3	Gestion durable de l'aquaculture
4	Coopération régionale et sous-régionale
5	Commerce et Commercialisation Responsables et Equitables du Poisson
6	Sensibilisation et développement des capacités humaines
7	Questions transversales concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique

Source : Cadre d'aide à la révision des politiques et des lois sur la pêche et l'aquaculture (UA-BIRA et Université de Cape Coast en RSA).

1.3 Limites de l'étude

La réalisation de cette étude a été confrontée à la non-disponibilité de certains acteurs notamment les responsables des institutions centres de décisions. Aussi, le caractère vaste du territoire nigérien a constitué une entrave du fait qu'on ne pourrait pas sillonner l'ensemble du pays dans un temps record et toucher du doigt toutes les préoccupations réelles et propositions de solutions des acteurs sur le terrain. C'est pourquoi nous nous sommes recourus à leurs organisations faîtières (pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs et commerçants de poissons) à l'usage des technologies de d'information et de communication (appels téléphoniques, courriels, WhatsApp, etc.).

2. EXAMEN DUTAUX D'ALIGNEMENT DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AU NIGER

2.1 Bref aperçu du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Le Niger pays enclavé s'étend sur 1.267.000 Km^2 de superficie dont les ¾ sont désertiques et le tier est propice à l'agriculture. Plus de 80 % des ménages Nigériens vivent en zone rurale dans laquelle ils produisent et assurent leurs subsistances quotidiennes. Ces terres de production sont le plus souvent arides ou surexploitées. Le secteur Agricole occupe une place importante dans l'économie avec 41% de contribution au PIB national et 44% aux recettes d'exportation. Les principales activités de ce secteur sont l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière et halieutique. Cependant, le pays est sujet aux sécheresses récurrentes, aux impacts de changements climatiques, à la désertification, à la pression démographique (avec un taux d'accroissement de 3,9%), et le niveau assez élevé de pauvreté des populations. Ces facteurs, accélèrent la dégradation des ressources naturelles en général et les ressources halieutiques et aquacoles en particulier. Ainsi s'accroit, au cours de ces dernières décennies, la vulnérabilité des populations aux crises alimentaires et nutritionnelles sévères, cycliques et rapprochées malgré les gros efforts fournis par l'Etat Nigérien.

Or, au Niger la pêche et les activités connexes génèrent des devises et créent des milliers d'emplois en milieu local. Les ressources tirées de ces activités permettent de subvenir aux besoins alimentaire et nutritionnelle des acteurs, et de financer la scolarité des enfants, la prise en charge familiale, le vestimentaire, l'épargne et la santé.

En effet, le Niger, compte environ 410 000 ha de plans et cours d'eau constitués du fleuve Niger qui traverse le pays sur 550 km dans les régions de Tillabéry, Niamey et Dosso, la partie nigérienne du Lac Tchad, la Komadougou Yobé, un millier de mares et des retenues artificielles, pouvant permettre le développement le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ce potentiel halieutique du Niger riche et diversifié est composé de 112 espèces réparties dans 22 familles au plan taxonomique (DPA, 2022). Ainsi cette ichtyofaune renferme un potentiel aquacole certain.

La mise en valeur halieutique de ces ressources via l'aquaculture et les captures permet au secteur de contribuer à l'augmentation des productions halieutique et aquacole, à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et économique des ménages. Ainsi, pour améliorer et rendre plus efficace cette mise en valeur de ces potentialités halieutiques et aquacoles, l'Etat à travers le Ministère en charge de l'Environnement et les institutions impliquées et/ ou finançant les actions et activités dudit secteur, a adopté et a mis en œuvre deux Stratégies Nationales de Développement Durable dont l'une pour la Pêche et l'autre pour l'Aquaculture.

Ces deux stratégies nationales cadrent parfaitement avec la vision du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), avec la Politique Nationale de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), avec la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) et avec le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP). En d'autres termes, cela correspond aux

objectifs suprêmes de l'Etat Nigérien dans le cadre du développement des productions dans le but d'améliorer la balance commerciale du pays avec les opportunités qu'offre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Cette amélioration passe par la promotion de l'écoulement à travers la commercialisation et la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

L'analyse de ce secteur révèle que la pêche et l'aquaculture sont confrontées à diverses contraintes tant au niveau national qu'au niveau régional qui impactent sur son développement. Ainsi, l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de ces deux (2) stratégies nationales de la pêche et de l'aquaculture au Niger à la suite desquelles la nécessité de l'alignement apparaitrait au vu des chartes, conventions et actes ratifiés ou signés par le pays, contribuera à orienter les politiques nationales vers la souveraineté alimentaire et vers une croissance économique.

2.1.1 Exploitation des ressources

Le Niger dispose d'importantes potentialités notamment les eaux de surfaces composées de plans et cours d'eau (410.000 ha) et les eaux souterraines (2,5 milliards de m^3). Les pêcheurs et aquaculteurs utilisent ces deux (2) sources d'eau pour produire et répondre aux besoins de consommation familiale, les dons et l'approvisionnement des commerçants (mareyeurs, grossistes, détaillants et revendeurs) en produits halieutiques. Ces potentialités sont localisées dans les différentes zones agroécologiques du Niger tels que les systèmes agraires pastoraux au nord, de transition au centre avec culture ou dunes, plaines de l'Est, des plateaux de l'Ouest, des vallées, des oasis, des aménagements hydro agricoles et des zones périurbaines. (Fig.1)

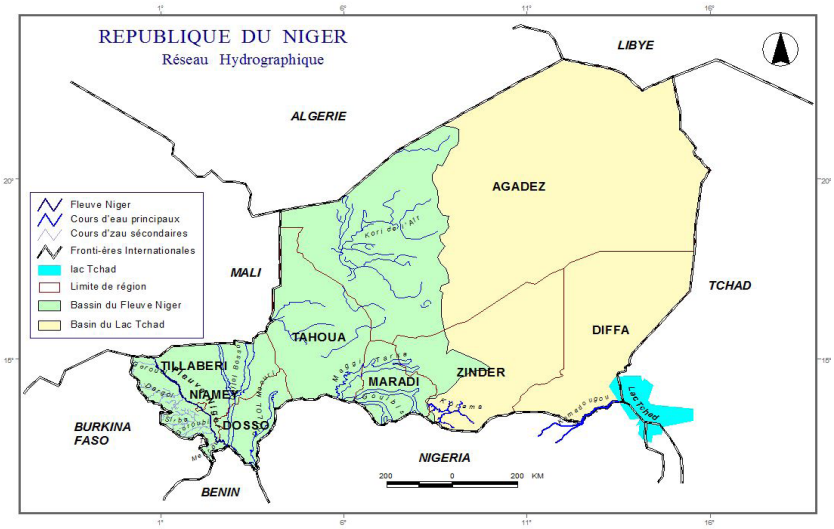


Figure 1 : *Carte du réseau hydrographique du Niger (Source IGNN, 2019)*

Ainsi, les ressources en eau peuvent être regroupées par bassin :

- ***Le bassin conventionnel du fleuve :*** portion Niger couvrant la partie occidentale du pays et est composée du Fleuve Niger qui traverse le pays sur une longueur de 550 km (régions de Tillabéri, Niamey et Dosso) avec ses 7 affluents (Gorouol, Dargol, Sirba, Goroubi, Diamangou, Tapoa et Mékrou), les cours d'eau fossiles constitués du Dallol Bosso, du Dallol Foga et du Dallol Maouri (région de Dosso), et les cours d'eau à écoulement épisodique formés du Goulbi Maradi et Goulbi N'Kaba (région de Maradi) et

de la Korama (région de Zinder).

- ***Le bassin conventionnel du lac Tchad :*** situé à l'Est du Niger et comprenant le lac Tchad, la Komadougou Yobé qui constitue une partie de la frontière entre le Niger et le Nigeria sur 160 km avant de se jeter dans le lac Tchad (région de Diffa) et la Korama (région de Zinder).
- ***Les mares et retenues :*** elles constituent les plans d'eau destinées à l'exploitation halieutiques et aquacoles. Les mares au nombre de 970 naissent, grandissent et certaines meurent. Elles sont essentiellement alimentées à partir des écoulements des eaux de pluies avec des régimes d'eau variables. En effet, le régime peut être du type permanent, semi permanent et temporaire selon le degré d'influence des précipitations.
- Quant aux retenues d'eau artificielles, elles sont au nombre de 69 reparties sur l'ensemble du territoire du Niger.
- ***Et les eaux souterraines :*** Les eaux renouvelables et non renouvelables sont reparties dans les différentes formations géologiques du Niger. Les ressources en eau renouvelables sont exploitées à moins de 20 % avec une certaine réduction du coefficient de variation. Les ressources non renouvelables sont évaluées à 2 000 milliards de m^3 inexploitées auparavant. Mais avec le développement industriel via l'exploitation minière et pétrolière et la volonté politique du développement du sous-secteur de l'aquaculture, elles commencent à être progressivement exploitées.

2.1.2 Facteurs de production

Les facteurs de production sont multiples et diffèrent selon les deux (2) sous-secteurs (pêche et aquaculture) (Tab.2) :

- ***Sous-secteur pêche :*** les facteurs de la pêche sont composés d'engins et d'embarcations. Les engins de pêche les plus utilisés sont le filet maillant dormant, le filet maillant dérivant, l'épervier, la nasse, la palangre appâtée et non appâtée, la petite senne, la ligne, le harpon, et d'autres. Le filet maillant dormant est le type d'engin le plus utilisé par les pêcheurs. L'usage d'un type d'engin par les pêcheurs est fonction de la nature de la pêcherie. Ainsi, les principales embarcations sont la pirogue monoxyle sans moteur, la pirogue monoxyle avec moteur, la pirogue à membrures avec moteur, la pirogue à membrures sans moteur et la Goora. Il en existe d'autres selon les localités et les types de pêcheries ; il s'agit entre autres des bidons plastiques de 25 litres chacun et attachés au niveau de leurs manches (région de Tahoua), les radeaux en papyrus (région de Diffa), etc. Pour faciliter et accélérer leurs déplacements, les pêcheurs se servent des voiles, des pagaies, et surtout de perches sur le fleuve. Quant à la pirogue à membrures (à planches) non motorisée est utilisée sur l'ensemble du pays.



Figure 2 : *Engins de pêche utilisés au Niger*



Figure 3 : *Embarcations utilisées au Niger*

- ***Sous-secteur aquaculture :*** L'aquaculture offre une alternative intéressante à la pêche de capture et aux sources de protéines d'origine animale. Ainsi, les facteurs de production peuvent être composés des ouvrages de production piscicole (bassins, étangs, etc.), des intrants (eau en quantité et en qualité,

alevins de souches améliorées, aliments de qualité pour poissons, équipements de qualité, petits matériels de travail et kits de contrôle, etc.), de la technique et de la gestion de production. Cependant, cette activité a pu connaitre un essor avec les réalisations du Projet PSSA et des 2 phases du TCP/FAO avant les inondations de 2020 qui ont endommagé et pour certains cas emporté les matériels techniques et biologiques, les infrastructures aquacoles. Et malheureusement, les actions de relèvement à la suite des catastrophes naturelles n'ont pas concerné ledit sous-secteur entrainant ainsi l'abandon de l'activité par plusieurs ambitieux et curieux promoteurs.

Tableau 2 : *Effectifs d'embarcations et d'ouvrages piscicoles*

Nombre par désignation	**Régions**								**Total**
	Agadez	**Diffa**	**Dosso**	**Maradi**	**Niamey**	**Tahoua**	**Tillabéri**	**Zinder**	
	Embarcations								
Unité de pêche	…	2250	3347	337	384	1036	2860	545	10759
	Ouvrages piscicoles								
Etang	…	5	7	16	2	38	-	20	88
Bassin cimenté	…	4	15	49	4	70	9	50	201
Bassin étanchéité	…	19	6	5	-	8	-	16	54
Enclos	…	-	2	-	-	-	-	-	2
Cage flottante	…	-	-	-	-	3	-	-	3
Mare	…	-	1	2	-	1	-	1	5
Puisard	…	-	8	-	-	2	-	-	10
Total	…	28	39	72	6	122	9	87	363

Sources : Enquête pêche et pisciculture, Niger-2022

Commentaires : Il est important de noter qu'Agadez ville et environs existent au moins une vingtaine de bassins bétonnées et une petite unité de fabrique d'aliment poisson. Et cela malgré l'éloignement et les températures extrêmes qui y règnent. Ce qui prouve que l'aquaculture est possible dans les zones semi-arides et arides où se trouve l'eau en quantité et en qualité suffisantes.

2.2.2 Méthodes de traitement et de conservation de poisson

L'application de ces méthodes a pour objectif de limiter les pertes post-capture, de conserver la valeur nutritive et organoleptique des produits halieutiques, et de prolonger la durée de leur usage pour répondre à une demande en poisson de plus en plus croissante. Le fumage, le salage, le séchage, la friture et la conservation au froid sont les méthodes de traitement et de conservation de poissons au Niger.

Ainsi, à chaque type de méthode ou combinaison de méthodes correspond une chaine de valeur. De ce fait, il existe la chaîne de valeur poisson frais, la chaîne de valeur poisson fumé, la chaîne de valeur poisson frit, la chaîne de valeur poisson séché et la chaine de valeur poisson salé-séché.

2.2.3 Consommation en poisson

La population du Niger est estimée à 21.574.731 habitants en 2018 avec une proportion féminine de 50,3 % de femmes et 49,7 % d'hommes. Cette population se caractérise principalement par un fort taux de croissance démographique de 3,9% et une forte proportion de jeunes. La consommation nationale de poisson a beaucoup évolué de 1988 à 2003 (Na-Andi, 2003) et de 2003 à 2006 (Seydou Fati, 2006) passant ainsi de 2,1

à 3,1 kg par habitant et par an dans les gros centres urbains. Ce ratio est cependant très faible par rapport à la consommation de la viande qui est évaluée au Niger.

Elle est très faible par rapport à la consommation moyenne actuelle de poisson en Afrique qui est de 8,3 kg/habitant/an, contre 20,7 kg/habitant/an en Europe (TCP/NER/FAO 3502, 2016).

Quant à la demande annuelle de poissons dans les gros centres de consommation, elle passe de 42.000 tonnes en 2012 à 46.000 tonnes en 2016 pour une production moyenne de 39.000 tonnes en 2012 à 47.000 tonnes en 2022. Ces produits halieutiques sont constitués par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac Tchad serait reprise en compte dans les statistiques après la levée de l'état d'urgence. (Tab.3)

Tableau 3 : *Productions halieutique et aquacole*

Type de production (T)	Année de production									Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Halieutique	5205,94	553,12	34321	35992	31123	44984	46002	46944	47552	360 473
Aquacole	-	-	-	-	-	-	-	-	254	-

Sources : INS/ DPA (2022)

Quant à l'offre de poisson, elle demeure déficitaire et engendre une forte importation de poisson (congelé de mer, frais d'eau douce et de pisciculture) en provenance du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Nigeria, du Mali et du Burkina Faso. Le tonnage des importations annuelles a positivement fluctué de 2013 à 2017 entre 3.740 à 6.460 (INS, 2017). Mais cette valeur de la consommation en poissons a fortement augmenté d'après les prévisions de l'Institut National des Statistiques (DR/INS/N, 2018).

Il est important de noter qu'au Niger les marchés intérieurs comme extérieurs des produits halieutiques demeurent toujours solvables. Et en matière d'exportation, le poisson fumé est le plus convoité et est acheminé en général vers le Nigeria.

2.2.4 Contribution du secteur à la souveraineté alimentaire et à la croissance économique

Les revenus tirés de la pêche, de l'aquaculture et de la commercialisation de poisson sont estimés de 158.000 F CFA à plus de 880.000 F CFA/acteur/an. Et plus de 70.000 personnes sont directement indirectement impliquées dans lesdites activités. Aussi, des nombreuses possibilités de régénération des revenus s'offrent à certaines catégories d'acteurs de la filière poisson. Ce qui augmente de manière significative leurs contributions à soustraire au moins lesdits acteurs de l'état d'extrême pauvreté (revenu mensuel variant de 45.000 à 70.000 F CFA) et de la faim.

Il en est résulté la non-visibilité et lisibilité de la filière poisson dans le développement socioéconomique et conséquemment sa marginalisation en dépit de sa contribution financière et son rôle non négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines.

Mais, à partir de 2004 avec l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du Sous-Programme Pêche et

Aquaculture (2005) et de la Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2007), il est attendu une réduction des importations de poisson. Paradoxalement, cela n'a pas été le cas, il a été constaté une augmentation vertigineuse des importations qui est due non seulement au changement de comportement alimentaire (consommation moyenne en poisson : 3,1kg/an/personne) mais aussi au rehaussement du taux d'accroissement naturel (3,3%) lié à l'amélioration des conditions de vie sanitaires et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. (Tab.1).

Tableau 1 : *Quantités annuelles de poissons importées et exportées en zone UEMOA*

Tonnage en poissons	**Année**						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités exportées	1055	4067	110	793	175	0	0
Quantités importées	4034	5312	6460	5789	3740	454,72	583,60

Source : Ministère du commerce/ DPA/INS, 2022

L'analyse de ce tableau montre une forte exportation de poissons entre 2013 et 2014 et une baisse considérable de celle-ci à partir de 2015 certainement due à la situation sécuritaire de Diffa. Le poisson fumé est beaucoup plus destiné à l'exportation vers le Nigeria. C'est le cas des captures réalisées sur les pêcheries du Lac Tchad.

Quant aux importations, on observation une augmentation de la quantité de poissons entre 2013 et 2015 puis baissée à partir 2016 d'une part à la suite des efforts de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de l'empoissonnement des mares, et de l'autre par l'appui de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine dans la collecte et le suivi des données statistiques.

Les résultats de l'Enquête sur la pêche et la pisciculture réalisée par la DPA en collaboration avec l'INS en 2022, ressortent qu'à travers les chaines de valeur poisson frais et transformé, il se dégage respectivement une marge bénéficiaire de 6,77 milliards de francs CFA, soit un taux de rentabilité de 42% et une marge bénéficiaire de 11,47 milliards de francs CFA, soit un taux de rentabilité de 39%.

Par ailleurs, pour une quantité de poisson transformé achetée à 29,43 milliards de francs CFA, la valeur à la vente est de 40,90 milliards ; ce qui donne une marge bénéficiaire de 11,47 milliards de francs CFA, soit un taux de rentabilité de 39%. Tous les acteurs intervenant dans les différents maillons de transactions bénéficient des retombées de ces marges y compris les commissions intermédiaires dans certains cas. Et ce secteur contribue de manière appréciable à :

- la lutte contre la pauvreté (plus de 40 milliards de chiffre d'affaires) ;
- la croissance économique (2,6 % du PIB national) ;
- et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (production moyenne 47 000 tonnes de captures) avec un taux de consommation de 3,1 kg/habitant/an de poisson.

Cela démontre une fois de plus l'importance de la filière poisson au Niger et sa contribution dans le cadre du développement socio-économique. Du coup, le secteur de la pêche et de l'aquaculture continue d'être pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales pour l'atteinte à la souveraineté alimentaire et à la croissance économique.

3.1 Principales Stratégies Nationales analysées

3.1.1 SNDDP (2021-2035)

3.1.1.1 Vision et mission

La Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche a pour vision : « Un secteur halieutique géré durablement et compétitif, qui contribue de mieux en mieux à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois durables et à l'autonomisation des femmes et des jeunes à l'horizon 2035 ».

Quant à la mission, il s'agit de : « Gérer de manière durable les ressources halieutiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique, la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie de la population ».

3.1.1.2 Axes stratégiques d'intervention

Les actions et activités programmées pour être mises en œuvre pour l'atteinte des résultats de la SNDDP sont fonction de ces trois (3) axes stratégiques d'intervention suivants :

- ***Axe stratégique N°1 :*** Gérer durablement les ressources halieutiques pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté et rendre visible la contribution du sous-secteur dans l'économie nationale.
- ***Axe stratégique N°2 :*** Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche pour améliorer la gestion du sous-secteur de la pêche.
- ***Axe stratégique N°3 :*** Suivre et Evaluer.

3.1.2 SNDDA (2020-2035)

3.1.1.3 Vision et mission

Dans l'objectif de développer durablement l'aquaculture au Niger, la vision de la SNDDA a été formulée comme suit : « Un sous-secteur aquacole durable et compétitif, qui contribue de mieux en mieux à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois décents pour les jeunes nigériens à l'horizon 2035 ».

Ainsi, pour réaliser cette vision la mission de la SNDDA a été définie comme telle : « Créer des environnements et des contextes favorables à une aquaculture productive, durable, compétitive et génératrice d'emplois décents pour les jeunes nigériens. »

3.1.1.4 Axes stratégiques d'intervention

La mise en œuvre des actions et activités programmées afin d'atteindre les objectifs de la SNDDA s'est basée sur un certain nombre d'axes stratégiques. Ces axes stratégiques se présentent comme suit :

- ***Axe stratégique N°1 :*** Créer les conditions juridiques et réglementaires attractives.
- ***Axe stratégique N°2 :*** Créer les conditions institutionnelles et administratives améliorées.
- ***Axe stratégique N°3 :*** Promouvoir les instruments financiers et de crédits pour l'aquaculture commerciale.
- ***Axe stratégique N°4 :*** Mobiliser les financements et développement des partenariats.

- ***Axe stratégique N°5 :*** Renforcer les facteurs physiques de production.
- ***Axe stratégique N°6 :*** Améliorer la capacité de résilience et d'adaptation au changement climatique.
- ***Axe stratégique N°7 :*** Améliorer la coopération régionale à l'égard des écosystèmes partagés.
- ***Axe stratégique N°8 :*** Faciliter l'accès et sécuriser les ressources terres et eaux pour l'aquaculture.
- ***Axe stratégique N°9 :*** Disponibiliser et rendre accessibles les aliments pour poissons de qualité.
- ***Axe stratégique N°10 :*** Disponibiliser et rendre accessibles les semences de qualité.
- ***Axe stratégique N°11 :*** Organiser la chaine de valeur du poisson d'aquaculture.
- ***Axe stratégique N°12 :*** Promouvoir la chaine de valeurs du poisson d'aquaculture.
- ***Axe stratégique N°13 :*** Renforcer les capacités des acteurs de l'aquaculture et des chaines de valeur relatives.
- ***Axe stratégique N°14 :*** Renforcer l'accompagnement de la recherche développement et des innovations dans l'aquaculture.

3.2 Niveau d'alignement et analyse de la cohérence

L'évaluation des politiques et stratégies nationales a été réalisée sur la base du Cadre d'aide à la révision des politiques et des lois sur la pêche et l'aquaculture (UA-BIRA et Université de Cape Coast en RSA). (Tab.4).

Tableau 4 : *Taux d'alignement des instruments nationaux (Voir annexe 2 pour le détail)*

N°	Domaine Politique du CPSR	Taux d'alignement (%)	Justification de la cohérence
1	Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	77,77	- Loi Pêche et Aquaculture, Article 2. -PNDDP et son PA, SNDDA et PA. -Directives 3&4/2014/ UEMOA. -Code de l'eau au Niger. - Loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. -Loi 2018-28 Principes fondamentaux de l'évaluation environnementale du Niger. -Existence du code de la douane et de l'OHADA. -Stratégie nationale et son plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB). - Arrêté 0073 du 9 mars 2021, portant création, attributions, composition et fonctionnement du réseau sur la surveillance de la faune sauvage (RESFASA) du MESU/DD/SG/DEF/DFC/PR (en son article 4).
2	Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale)	79,16	-PRSP, SNDDP et son PA, SNDDA et son PA, FISAN, PNA-2022, ANFICT. -Directives n°04/2014/UEMOA. -Loi Pêche et d'aquaculture. -Article 7 du code de conduite pour une pêche responsable (FAO). -Directives n°3 instituant un régime commun de suivi, contrôle et de surveillance des pêches au sein de l'UEMOA et Directive n°4 portant régime commun de gestion des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA. -STDs d'encadrement. -Projets et programmes.

3	Gestion durable de l'aquaculture	92,50	- SNDDA et son PA, DPA/DGEF, FISAN, FONAP, ANMC, Foires. -Accompagnement de l'Etat. -Sociétés Coopératives Piscicoles. -Plateforme Nationale des Acteurs Non Etatique de la Pêche et de l'Aquaculture du Niger (PANEPAN) installée. -Fédération des Organisations des Pisciculteurs et Agro-Aquaculteurs du Niger (FOPAAN). - 3 AN (Association des Agro-Aquaculteurs du Niger). -CBLT, ABN, CMNNC, etc. -Code de conduite pour une pêche responsable (FAO). -Loi N°2023-17 du 15 mai 2023 modifiant et complétant la loi N°2021-003 du 16mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger -Loi N° 2019-47 portant répression des infractions relatives au commerce internationales espèces de faune et de flores sauvages menacées d'extinction au Niger. -Alliances productives pêche et Aquaculture.
4	Coopération régionale et sous-régionale	74 ,99	- Confédération de l'AES -Directives n°3 et 4 UEMOA -PANEPAN installée. -CPSR/PFRS / UA-BIRA internalisée. Article 7 du code de conduite pour une pêche responsable. -Directives n°3 instituant un régime commun de suivi, contrôle et de surveillance des pêches au sein de l'UEMOA et Directives n°4 portant régime commun de gestion des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA.
5	Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson	54 ,16	- Confédération de l'AES. - Directives n°3 et 4 /2014/CM/UEMOA : Exportateur des produits halieutiques notamment au Nigeria et Grand importateur des poissons congelés et surgelés (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Mali, etc.). -Existence de l'ANMC ; -Niger membre de l'ARSO/ORAN ; -Niger, Pays-Membre de l'UEMOA et de l'UA. -Loi n°2021-003 portant régime de pêche et d'aquaculture, Article2. -SNDDA et SNDDP. -Attributions des Services techniques déconcentrés (STDs). -Existence des Projets et Programmes Etatiques et de Coopération au Développement finançant le secteur. -Volonté politique de l'Etat.

6	Sensibilisation et développement des capacités humaines	74 ,99	-Projets, Programmes et OING. -Universités, instituts et centres de recherches et de formations -Ecoles de formation. -ANMC. -Loi portant régime de pêche et d'aquaculture -Cadres de concertation -Faitières en matière de pêche et aquaculture. -Existence des Outils et supports de communication. -Niger, Pays-Membre de l'ARSO/ORAN ; -Ratification, signature et respect de plusieurs accords, chartes et conventions à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.
7	Questions transversales concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique	89,44	-Programmes et projets. -SP/CNDD, DGEF/DPA, INRAN CC/SAP, AGRHYMET, DGPC (SAP), DGM, SPN2A, PNA/CC, PNG, FISAN. -Centres incubateurs, les fermiers privés, faitières, etc. -Loi n°2025-003 portant régime Pêche et Aquaculture. -Stratégie Nationale sur la biodiversité. -Code de conduite pour une pêche responsable permet la cogestion des plans d'eau. -Loi 98-056 portant Loi Cadre relative à la gestion de l'Environnement. -Code rural.

Commentaires : Les quatre (4) domaines politiques les plus cotés sont : le Domaine politique 3 Développement durable de l'aquaculture est le plus coté (92,50%) suivi du Domaine 7 des questions transversales concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique (89,44%), du Domaine 2 Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale) coté à 79,16% puis le Domaine 1 de la Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles avec 77,77%.

La cotation moindre en matière d'alignement aux politiques sous régionale, régionale et africaine concerne le Domaine 4 : de Coopération régionale et sous-régionale (74,99%.) suivi du Domaine 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines avec chacun 74,99% et du Domaine 5 : Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson (54,16%).

Domaine Politique 1 : « Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles » est un critère aussi très bien côté (77,77%). En effet, tous les régimes qui se sont succédé au Niger, ont soutenu le secteur de la pêche et de l'aquaculture à travers notamment les autorisations accordées aux services techniques de concevoir les documents politiques et stratégiques par lesquels les programmes et projets seront mis en œuvre. L'élaboration de ces documents a toujours été suivie de leur adoption par le Gouvernement. Puis s'en suit la mise en place des dispositifs de suivi évaluation des actions mises en œuvre mais qui reste souvent à désirer. Le Niger a aussi emboîté le pas aux autres pays de l'UEMOA notamment via la mise en place de systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance efficaces et durables aux niveaux national et régional pour garantir la réalisation d'avantages durables. La diffusion des textes réglementaires et

l'installation de ces dispositifs ont été rendus possibles grâce à la transposition des Directives n°3 & 4 /2014/CM/UEMOA dans la Loi n°2021-0003 du 16 mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger, la Loi No 2023-17 du 15 Mai 2023 modifiant et complétant la Loi n°2021-003 et la volonté politique des autorités Nigériennes. En outre, toutes ces dispositions contribueront à maintenir nos écosystèmes sains pour soutenir une pêche et une aquaculture durables au Niger et dans la sous-région.

Domaine Politique 2 : « Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale) » est coté à 79,16%. Au Niger, dans presque tous les documents de développement rural (politiques, stratégies, programmes, sous programmes, études du secteur, etc.) la contribution de la pêche et de ses activités connexes a été reconnue pour l'amélioration des moyens de subsistance, de l'alimentation et des revenus des communautés de pêcheurs artisanaux.

Au niveau national comme avec d'autres pays frontaliers et de sous la région, le Niger a toujours été cité comme exemple des pays à emboiter le pas dans le cadre de renforcement de la coopération bilatérale et régionale pour une gestion efficace des ressources halieutiques et des écosystèmes partagés. En outre, il a été créé des institutions et a été élaboré des documents stratégiques, concourant tous vers une coopération bilatérale et régionale. Cette intégration sous régionale et régionale fait état du respect des textes réglementaires notamment la conformité aux textes uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. Ainsi, les pêcheurs Nigériens s'attellent à s'organiser pour favoriser la bonne gouvernance des pêches, le développement durable et l'utilisation responsable des ressources naturelles sous l'encadrement des services techniques.

Domaine Politique 3 « Gestion durable de l'aquaculture »: Des efforts ont été fournis dans le cadre des investissements en aquaculture guidés par le marché et la coopération régionale sur la gestion des écosystèmes partagés. Cela a énormément contribué à la cotation de 92,50% du Domaine Politique 3 « Développement Durable de l'Aquaculture ». En effet, le sous-secteur de l'aquaculture se développe (cadre institutionnel, réglementaire et législatif, appui financier et affectation des ressources humaines) progressivement malgré son caractère embryonnaire et les inondations récurrentes qui causent d'énormes pertes en matériels biologiques et techniques et en équipements dans les fermes.

Domaine Politique 4 : « Coopération régionale et sous-régionale » (74,99%), les questions internationales relatives à la pêche sont cohérentes et harmonisées au niveau régional : le l'application du Code de conduite pour une Pêche Responsable (FAO) et la transposition des Directives n°3 et 4 /2014/CM/UEMOA dans la nouvelle Loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture. Aussi, la Plateforme des Acteurs Non Etatiques en matière de Pêche et de l'Aquaculture du Niger (PANEPAN) est installée.

Les Communautés Economiques Régionales (CER) et les Organisations Régionales de Pêche (ORP) sont des forces positives pour la gestion de la pêche dans le cadre de l'agenda de l'intégration économique et politique régionale., le CPSR/PFRS /UA-BIRA en instance d'internalisation et la domestication de certains instruments mondiaux est en parachèvement. La faible cotation de ce domaine politique est liée à la non-effectivité de ces dispositions.

Domaine Politique 5 « Commerce et Commercialisation Responsables et Equitables du Poisson » (cote de 54,16%) : L'indice de compétitivité des produits halieutiques est faible. Les quantités de poissons importés sont à la baisse à cause de la réussite des activités du développement de la pêche mises en œuvre. Cependant, les recherches (protocoles et production des normes) dans le domaine de la pêche sont toujours au stade embryonnaire et les technologies de soutien et la réduction des coûts des chaines de valeur de production, de transformation et de distribution ne sont de mise que de manière partielle.

Domaine Politique 6 « Sensibilisation et développement des capacités humaines » (cote de 74,99%) : les missions régaliennes des services techniques déconcentrés (STD) de la pêche et de l'aquaculture et des activités connexes et intégrées à travers les projets et programmes étatiques et de coopération au développement, les ONGs Internationales, nationales et locales, permettent l'amélioration des compétences, des aptitudes sectorielles dans l'optique de faciliter la prise de décision fondée sur des données probantes et reproductibles. Aussi les universités, instituts et centres de recherche et de formations, les écoles de formations professionnelles et techniques ont contribué également à la formation des techniciens d'encadrement et à la mise à disposition des nouvelles techniques et technologies au profit des pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs de poisson. En effet, ce sont ces structures qui effectuent la recherche normalement en lien avec les préoccupations des producteurs, leurs organisations et les filières et forment de façon continue et diplômante les agents et cadres qui assurent l'encadrement. A la fin, les produits de ces structures peuvent être des animateurs, des techniciens, des superviseurs, des concepteurs, des enseignants et chercheurs, etc.

Dans le cadre de la normalisation, l'institution compétente est l'Agence de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) créée récemment mais qui continue à faire ses preuves.

En outre, plusieurs canaux sont utilisés pour diffuser et vulgariser les textes réglementaires (Loi portant régime de pêche et d'aquaculture, stratégies, décrets, arrêtés, etc.). Il s'agit notamment des messages télévisés, des ateliers, des reportages dans les journaux, les cadres de concertation multisectoriels, les sites web, les plateformes innovantes des faîtières, etc.

Aussi, le Niger est un Pays-Membre de l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation (ORAN/ARSO) dont l'institution répondante est l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC). En effet, il est important de rappeler que le Niger a ratifié, signé et respecte plusieurs accords, chartes et conventions à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.

Domaine Politique 7 : Le Domaine Politique 6 « Questions transversales » concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique (89,44%) occupe la deuxième place en cotation du fait de la prise en compte de l'aspect Genre et Jeunesse dans toutes les prises de décisions et dans les réalisations des actions. Aussi une place de choix a été donnée au Renforcement de la résilience et à la réduction des vulnérabilités au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. En outre, au Niger les Investissements dans le secteur privé et les mécanismes de financement pour la pêche et l'aquaculture n'ont pas aussi été mis en marge parmi les actions exécutées, prévues et en cours de réalisation.

4. LACUNES POLITIQUES, STRATEGIES IDENTIFIEES ET QUESTIONS CLES DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Les instruments nationaux analysés ont pour but le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ainsi, les lacunes identifiées sont relatives aux performances dudit secteur. Ces lacunes sont présentées par domaines politiques en lien à l'exploitation, à l'aménagement et à la gestion durables des ressources halieutiques et aquacoles. En outre, le développement durable global de la pêche et de l'aquaculture est lié en partie aux contraintes de la recherche et de la formation. Il s'agit de l'absence d'un cadre de concertation entre les institutions de développement et celles de la recherche, de l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers et de l'inexistence d'un centre spécialisé de formation en techniques et technologies de pêche et d'aquaculture.

Domaine Politique 1 « Conservation et utilisation durable des produits halieutiques et aquacoles » : Dans la filière poisson au Niger, les femmes mareyeuses et les jeunes jouent un rôle de premier plan dans les maillons de la transformation, de la conservation et de la commercialisation. Cependant, les méthodes de traitement et de conservation demeurent encore traditionnelles malgré les gros efforts déployés par l'Etat Nigérien et les PTFs. Les méthodes les plus utilisées sont la conservation au froid et le fumage. Pour la conservation du poisson frais, la recherche de la glace devient de fois une besogne harassante par manque de fabrique de glace en barres et les coupures intempestives et récurrentes dans certaines localités du Niger telles que les régions de Niamey et de Tahoua. Les pratiques traditionnelles de conservation par le froid exigent 1kg de glace domestique pour conserver 1 kg de poisson. Ce qui engendre des coûts liés à la conservation.

Quant au fumage, c'est la pratique de transformation et de conservation la plus utilisée où il en faut 4 kg de bois de chauffe pour fumer 1 kg de poisson. Cette pratique est sources d'importantes pertes de poisson post-capture et est comptable aussi à la pollution de l'atmosphère et au déboisement, et à la diminution des revenus engendrée par la détérioration de la qualité organoleptique du poisson. Ainsi, les conséquences d'ordre environnemental et économique se font plus ressentir respectivement au niveau des chaines de valeur poisson fumé et poisson frais.

- Santé des animaux aquatiques : L'introduction d'espèces animales et/ou végétales exotiques dans les milieux naturels et/ ou contrôlés est toujours d'actualité. Par conséquent, on continue d'enregistrer des nuisances ou des perturbations à la faune et/ou à la flore aquatiques. Ces phénomènes contribuent à l'amenuisement du potentiel génétique dans les plans et cours d'eau du Niger.
- Traçabilité et qualité des productions et produits halieutiques : La traçabilité n'est souvent pas respectée quand il s'agit de l'exportation du poisson fumé malgré les efforts toujours fournis par les services des Eaux et Forêts et de la douane. La qualité des produits halieutiques et aquacoles pourrait rester de mise surtout à Niamey qui est un gros centre de consommation de poisson par excellence où il manque de marché moderne à poisson. Aussi, le faible niveau d'observation des bonnes pratiques d'hygiène dans la transformation et la conservation impacte la qualité du produit commercialisé.

- Contrôle et gestion des ressources : En pratique, les opérateurs économiques assurent peu l'hygiène et la qualité des produits halieutiques durant le transport et l'entreposage. Les normes en vigueur ne sont pas respectées faute des ressources humaines et des moyens matériels de travail (Article 70 de la Loi 2021).
- Départ la Stratégie, le Niger a la capacité d'alléger la pression sur les ressources aquatiques naturelles (habitats, êtres vivants et biodiversité) mais le contrôle devrait être conjoint entre les services de vétérinaires, ceux de l'Environnement, de la santé, de l'Agriculture et de la douane pour parfaire le travail.
- Financement de la Recherche Scientifique et son impact sur le développement de la pêche et de l'aquaculture : Des projets et programmes appuient le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Niger. Mais les ressources allouées à la recherche sont faibles et peu de chercheurs et étudiants sont financés et de fois sans orientation préalable des thématiques. Effet, le lien recherche-développement n'est pas encore de mise dans ce secteur.

Domaine Politique 2 « Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale) »: Au Niger, la pêche demeure artisanale pour la majorité des pêcheurs. Les actions de recherche/développement sont financées le plus souvent par les PTFs et non réalisées au moment opportun. Les études dans ce domaine sont le plus souvent conduites sur fonds propres des étudiants et chercheurs. En poutre, les commanditaires des enquêtes socioéconomiques visant une meilleure connaissance et valorisation des ressources halieutiques, trouvent difficilement le financement.

Domaine Politique 3 « Développement Durable de l'Aquaculture » : La mobilisation des fonds destinés au développement de l'aquaculture par les services techniques demeure problématique via le budget de l'Etat. A cette faible mobilisation s'ajoute la faible application de la Loi aux promoteurs du fait qu'il s'agit d'une activité onéreuse et privée. En effet, il a été constaté que certains promoteurs privés se permettraient d'importer des spécimens de poissons de l'étrangers sans autorisation ni contrôle et au risque de créer une érosion des espèces de poissons locales. Mieux encore, d'autres se permettraient de conduire des expériences sans le contrôle des institutions compétences.

Domaine Politique 4 « Coopération régionale et sous-régionale » : Le pays a des bonnes relations bilatérales et multilatérales en matière de pêche et d'aquaculture. Cependant, la PANEPAN est récemment installée mais effective, c'est ce qui a réduit souvent la visibilité des contributions des acteurs non étatiques dans les actions de développement.

Domaine Politique 5 « Commerce et Commercialisation Responsables et Equitables du Poisson » : Le Niger est signateur des Accords, des chartes et conventions sous régionaux et internationaux dans le cadre de l'intégration régionale et interrégionale. Cependant, la compétitivité des produits halieutiques demeure faible. Les exportations du poisson sont faibles notamment celles du poisson fumé (Nigéria) à cause de l'insécurité qui sévit dans certaines zones frontalières de la région de Diffa. Quant aux importations, les quantités sont à la baisse du fait des efforts fournis par l'Etat appuyé par les PTFs dans le cadre de la mise en œuvre des actions de développement dudit secteur. Par conséquent, un accent devrait être mis sur les normes, les technologies de soutien et la réduction des coûts des chaines de valeur de production, de transformation et de distribution.

Domaine Politique 6 « Sensibilisation et développement des capacités » : Les services compétents de la pêche et de l'aquaculture ont mandat d'internaliser les textes régissant ledit domaine mais les ressources financières sont le plus souvent insuffisantes. Des fois, les renforcements des capacités sont réalisés mais ils restent faibles vu l'immensité du territoire nigériens et les potentialités y afférents. Ce dernier quinquennat, le Niger était confronté à des inondations récurrentes (catastrophes) auxquelles s'installaient des désolations non prises en charge dans ledit secteur. Il faut noter que des tentatives ont été réalisées par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) pour prendre en compte les pertes liées aux inondations lors du montage du Projet Intégré de Développement Urbain de Résilience Multisectoriel (PIDUREM). Cela n'a pas eu gain de cause mais la DPA dispose toujours du Draft du projet la concernant.

5. MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ANTERIEURES

Le tableau 5 présente les meilleures pratiques en matière de pêche et d'aquaculture, questions émergentes ou contemporaines et enseignements tirés au Niger (UA-BIRA, 2023b). Ces meilleures pratiques sont déterminantes en matière de la bonne gouvernance et de la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans la durabilité.

Tableau 5 : *Meilleures pratiques et leçons tirées*

Meilleures pratiques en place	Questions émergentes ou contemporaines dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Leçons tirées
-La pêche et l'aquaculture sont prises en compte dans les plans nationaux de développement. -Progrès réalisés dans la gestion transfrontalière des ressources grâce à l'ABN. -Émergence d'organisations de la société civile dans le secteur de la pêche.	-Envasement des masses d'eau et des cours d'eau. -Prolifération des plantes aquatiques envahissantes. -Pressions démographiques. -Surexploitation des ressources. -Dégradation de l'environnement. -Faible niveau d'organisation des acteurs de terrain. -Absence de plans de gestion des pêches. -Accès insuffisant au crédit. -Pertes après récolte. -Collaboration insuffisante entre les institutions de gestion des ressources au niveau régional. -Absence de partenariat entre les services de développement et les institutions de recherche. -Données socio-économiques et biologiques insuffisantes utilisées pour produire des outils de planification et de gestion des pêches -Faible financement du secteur.	La participation de la société civile à la cogestion de la pêche peut fournir une approche plus globale

Source : UA-BIRA, 2023b.

5.1 Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques en matière de pêche et d'aquaculture sont liées aux différentes contraintes qui entravent quotidiennement ou périodiquement l'exercice, la rentabilité et la durabilité des activités dudit secteur. En effet, la condition sine-que-none de la mise en œuvre durable de ces bonnes pratiques est la prise en compte de l'approche écosystémique qui consiste à concilier le développement du secteur à la protection, la sauvegarde et la restauration de l'environnement. Ainsi, l'essentiel des bonnes pratiques concernent les

équipements des pêcheurs, les aliments des poissons, la promotion des infrastructures d'élevage, l'intégration de l'aquaculture aux systèmes de production agro-pastoral, l'amélioration des produits frais issus de la pêche et de l'aquaculture, la décentralisation de la gestion des ressources halieutiques et le renforcement de capacités des acteurs de la filière poisson.

5.1.1 Equipements des pêcheurs

Les bonnes captures sont conditionnées par la richesse spécifique de la pêcherie et la qualité de l'unité de pêche. Ainsi, dans le cadre du renforcement des capacités des pêcheurs, la formation et l'équipement en kits de pêche sont mis le plus souvent au diapason des objectifs préalablement fixés. Les thématiques concernées sont :

- Gestion durable des ressources halieutiques aux pêcheurs et mareyeuses des zones riveraines des plans d'eau empoissonnés : la typologie des engins de pêche, les types de pêche, les embarcations, la technique de montage d'engins de pêche, le droit de pêche, la protection des poissons, les infractions et les poursuites, les dispositions finales, la pratique de la pêche, les mesures de protection et de conservation des ressources halieutiques, les confiscations, les saisies et les pénalités.
- Vie associative aux pêcheurs.
- Bonnes Pratiques d'hygiène et de salubrité dans le traitement et la transformation des produits de pêche.

5.1.2 Aliments pour poissons

Les pêcheurs ont jadis utilisé des techniques de conservation des alevins et géniteurs dans des trous domestiques jusqu'au retour des eaux des mares temporaires et semi-permanentes (expériences de Tafouka). Les poissons (silures) sont nourris à base des résidus alimentaires domestiques et du son cuit de mil qui est fourni selon une certaine fréquence.

L'aliment pour poisson en milieu contrôlé constitut 70 à 80% des coûts liés à la production. La qualité et le prix des aliments pour poisson et des alevins constituent le goulet d'étranglement du développement de la pisciculture au Niger. De ce fait, l'ONG ADA assure l'approvisionnement en aliment pour poisson aux pisciculteurs de Niamey et environ. Après une dizaine de petites unités de fabrique d'aliments pour poissons ont été financées, installées pour d'autres réhabilitées avec l'appui de l'Etat et les partenaires (FAO, P2RS I, PPRIA, PIMELAN, TIKA, COOPI, etc.).

5.1.3 Promotion des infrastructures d'élevage

Le Projet PSSA et TCP/FAO/NER ont initié la construction et l'installation respectivement des bassins cimentés et des bassins plastifiés mobiles adaptés à tout terrain où une source permanente d'eau en quantité et en qualité disponible existe. En l'occurrence il existe des techniques de production innovantes notamment des bassins en béton et des bassins plastifiés en plus des étangs conventionnels qui sont utilisés avec toutefois des besoins d'amélioration.

5.1.4 Intégration de l'aquaculture aux systèmes de production agro-pastoral

L'association de la pisciculture aux cultures maraichères et horticoles et à l'élevage de la volaille permet de booster, même en pleine zone saharienne sans eaux de surface, la production aquacole commerciale. Cette

pratique n'étant pas très répandue et concernait l'aquaculture non-commerciale. Mais la pluralité des projets et programmes multisectoriels a fait « tache d'huile » de cette intégration où les financements sont plus orientés. En plus, l'Etat et les partenaires encouragent aussi l'aquaculture commerciale associée.

Cette intégration réduit les coûts liées à la production à travers le recyclage des intrants notamment les matières premières.

L'intégration de l'aquaculture aux systèmes de production agro-pastoral contribue à l'accroissement et la diversification des productions agricoles, animales et halieutiques qui font partie intégrante des priorités de l'Etat Nigérien.

5.1.4 Amélioration des produits frais issus de la pêche et de l'aquaculture

L'amélioration des produits halieutiques passe surtout par les techniques de conservation au froid après le prétraitement des poissons. Les techniques de pêche et de conservation des captures sur l'eau déterminent leur qualité première. Du coup les pêcheurs conservent les captures vivantes dans des viviers (nasses ou goora) ; cela concerne les captures nocturnes et se remarque surtout dans les zones reculées ou d'accès difficiles. La conservation au froid se fait par l'utilisation de la glace associée aux résidus des planches. Cependant, la majorité des unités de fabrique de barres de glace semi-industrielles appelées SENEF, ont fermé.

5.1.5 Décentralisation de la gestion des ressources halieutiques

Au sens de l'article 163 du CGCT, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de l'Etat le transfert des compétences dans divers domaines (9) dont celui de l'Environnement où les opérations d'empoissonnement et de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes ont été transférées aux collectivités (Décrets 2016-075 et 076 portant respectivement transfert des compétences et des ressources aux communes et aux régions).

Au Niger, le processus de décentralisation et de transfert des compétences et des ressources évolue positivement. Mais les ressources financières allouées pour son effectivité demeurent insuffisantes.

Renforcement de capacités des acteurs de la filière poisson

Le renforcement des capacités concerne les acteurs du secteur de pêche et de d'aquaculture notamment les communautés de pêche et les aquaculteurs.

5.2 Leçons tirées

5.2.1 Pêche

En matière de pêche, il existe des initiatives communautaires de gestion des ressources halieutiques basée sur un savoir-faire traditionnel et des innovations :

- L'expérience de Tafouka notamment la conservation traditionnelle des poissons et la gestion communautaire des pêcheries amplifiées (construction de bassins de stockage de poissons, entretien et alimentation des poissons stockés, empoissonnement des mares) grâce aux opportunités offertes par l'initiative de la

Banque Mondiale pour l'accès aux fonds PPTE.

- La conservation des géniteurs dans des puisards ou des trous creusés dans le but d'empoissonner les mares aux prochaines saisons des pluies.
- Les caisses coopératives qui permettent le financement des coopératives et ou à l'apport personnel (contrepartie/ contribution d'amorce) nécessaire à l'établissement de partenariat.
- L'Expérience de Rouafi dans le cadre de l'aménagement de la « Mare de Rouafi » qui a engendré une augmentation du chiffre d'affaires annuel des pêcheurs à plus de 300% en 1994 avec l'appui du Projet Petites Opérations du Développement Rural (PPODR).
- Chapelet de mares de Tafouka : la construction des bassins de stockage de poisson et de fours de fumage de poisson a permis non seulement de contribuer à répondre aux besoins de la communauté des pêcheurs en infrastructures socio-économiques, de lutter contre l'ensablement mais d'améliorer aussi le revenu des agro-pêcheurs dont la vente de poisson représente à elle seule 33%. Quant au niveau des stocks de poissons, il est passé de 30.000 à 80.000 poissons.

A cela, s'ajoute la formation aux techniques de fumage au four «Altona» qui d'ailleurs a entraîné une nette amélioration de la qualité de poisson fumé et commercialisé. Et cette amélioration s'est traduite par une augmentation des recettes issues de la vente de poisson fumé de l'ordre de 33 % et une réduction des pertes après capture.

L'organisation des pêcheurs en coopérative piscicole a permis aux communautés de capter des financements des partenaires, de maitriser le système de cogestion des ressources halieutiques et de rendre facile la mise en place du système de collecte de statistiques de pêche.

- Mare de Rouafi : Elle est permanente, accessible en toute saison et couvre une superficie moyenne de 70 ha dans les années 80. La production annuelle de la mare de Rouafi était de 10 tonnes de poissons frais entre 1985 et 1993 et était passée à une moyenne de 46 tonnes entre 1993 et 1998 après son aménagement. En plus de la pêche, la population utilise les eaux de cette mare pour les cultures maraîchères, l'abreuvement des animaux et les usages domestiques. Cela suppose que toutes les parties prenantes ont été concertées et impliquées avant et après les actions d'aménagement de ladite pêcherie. La pêche est gérée par une coopérative des pêcheurs de 40 membres à la création à plus d'une centaine à ce jour.

5.2.2 Aquaculture

Le TCP/NER/3602 qui s'est déroulé en deux (2) phases (2015-2016 et 2016-2019) a été réalisé pour promouvoir l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier » au Niger. Les résultats majeurs concernent la réalisation d'un état des lieux qualitatif et quantitatif mieux connu et des perspectives mieux définies de l'aquaculture dans 4 régions à potentiel aquacole certain (Niamey, Dosso, Tillabéri et Maradi).

Ainsi on peut retenir que :

- Des initiatives endogènes privées d'aquaculture commerciale émergent et ont besoin d'accompagnement pour une évolution durable. Ainsi, les initiatives locales de gestion communautaire des pêcheries (pêcheries amplifiées) permettant de pérenniser les activités de la pêche malgré les aléas climatiques ont révélé des

opportunités intéressantes qu'offre la pisciculture dans la croissance économique. Cela fait suite à des expériences qui ont montré qu'il était possible de sécuriser et d'intensifier la production de poisson eu égard au bon potentiel de productivité existant (plus de 200 kg/ha/an dans plusieurs mares et un gain de poids journalier de 1 g pour les silures).

- Des techniques de production innovantes en l'occurrence des bassins en béton et des bassins plastifiés en plus des étangs conventionnels sont utilisés avec toutefois des besoins d'amélioration.
- Trois espèces de poisson en l'occurrence (Oreochromis niloticus communément appelée Tilapia ou « carpe », Clarias gariepinus et Heterobranchus bidorsalis) sont élevées.
- Les besoins des producteurs aquacoles sont mieux appréhendés, notamment la pertinence de l'approche fermier à fermier.

Deux voyages d'étude ont été organisés dont l'un au Nigéria et l'autre au Bénin dans le cadre du TCPNER3602 et les résultats ont été probants. Ces deux (2) pays voisins du Niger sont connus aujourd'hui pour leur bonne expérience en aquaculture commerciale. Ce renforcement des capacités des acteurs au Nigéria a permis aux alevineurs de silures (Clarias et Heterobranchus), aux aquaculteurs noyaux producteurs de silure et aux producteurs privés de silures de découvrir l'expérience de ce pays en production d'alevins et de poissons marchands.

Quant au voyage d'étude au Bénin, les capacités des aquaculteurs noyaux ont été renforcés dans la promotion de l'aquaculture commerciale à travers l'approche « fermier à fermier».

Globalement, il a été procédé pour ce TCP/NER/3602 la réalisation d'actions qui ont abouti à :

- L'établissement de techniques d'aquaculture continentale ;
- La formation de pisciculteurs clés et de Spécialistes en Production Halieutique (SPH) ;
- La formation de pisciculteurs ordinaires et noyaux (approche « fermier à fermier ») ;
- La promotion de l'autonomie de gestion des pisciculteurs ;
- Et l'accompagnement du Ministère en charge de l'Environnement pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions de mise en œuvre notamment la SNDDA (2020-2035) et son PA (2020-2024) est un résultat ultime du TCP/NER/3602. La conduite du projet technique de coopération à terme et la mise en œuvre de la SNDDA via son plan d'action ont permis de doubler le nombre (passant de 208 en 2019 à plus de 400 inventoriés en 2024) des ouvrages (bassins et étangs) à l'échelle et hors de la zone du TCP, d'augmenter la production piscicole, de l'utilisation des souches améliorées, de former un bon nombre de pisciculteurs à travers « l'approche fermier à fermier », d'aboutir à la mise en œuvre d'un nouveau TCP/NER sur la Vulgarisation au Niger de la technique améliorée de fumage du poisson FAO-Thiaroye de transformation (FTT), de la création d'une Division Nutrition et Economie Bleue au sein de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA), de la mobilisation des ressources auprès des autres PTFs pour le financement du secteur, de la place de choix encore accordé par l'Etat à ce secteur, etc.

6. REVISION DU CADRE POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE POUR LE NIGER

6.1 Mise en œuvre du cadre réglementaire

La tutelle du secteur de la pêche et de l'aquaculture est le Ministère l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Sous l'autorité de la Direction Générale des Eaux et Forêts, la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) est la structure chargée dudit secteur. Outre la Loi n°2021-003 du 16 mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger, la Loi N°2023-17 du 15 Mai 2023 modifiant et complétant la Loi n°2021-003, le décret d'application de cette loi, la DPA a produit deux (2) stratégies ayant fait l'objet d'analyse dans le cadre de l'alignement au CPSR.

Ainsi, il est institué que la loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger s'applique à la pêche dans des réservoirs, fossés, canaux et autres plans d'eau artificiels ou non relevant du domaine public de l'Etat et à l'aquaculture dans son ensemble quel que soit le système, le type d'infrastructure utilisé et les objectifs de production s'exerçant dans le domaine public ou privé. La loi et ces deux (2) stratégies ont été conçues et adoptées dans le cadre de la réglementation et du développement de la pêche et de l'aquaculture.

6.1.1 Conservation et utilisation durable des ressources dans une perspective durable

La loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger stipule à son article 42 que pour assurer la conservation de la biodiversité à des fins scientifiques, culturelles et socioéconomiques au bénéfice des générations actuelles et futures, des réserves de pêche nationales et transfrontalières peuvent être créées. Le budget alloué au secteur par l'Etat est faible. Cependant, le poisson fait partie des chaines de valeur prioritaires de l'Etat inscrites comme critères fondamentaux dans les mécanismes du Fonds des Investissements pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FIASN). Ainsi, dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), les Chefs d'État et de gouvernement à Maputo en 2003, ont convenu de l'allocation budgétaire de l'ordre de 10% (engagement renouvelé en 2014) pour le développement de l'Agriculture. Ce pourcentage indicateur intègre aussi celui du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Donc l'existence des cadres politiques, institutionnels et juridiques devrait contribuer à mobiliser et à investir de manière efficiente les ressources financières des partenaires pour promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles.

Mieux encore, l'équipement des acteurs en matériels adéquats de transport et de conservation se fonde sur les données collectées sur le terrain. En effet, le processus de prise de décision se base sur des éléments clairement établis et sur les activités régulières et pleinement fonctionnelles du secteur. Les meilleures pratiques de conservation et de conditionnement des produits de pêche passent par l'amélioration des moyens d'embarcations non pontées propulsées de manière manuelle, mécanique ou éolienne avec l'usage de la glace ou le sel comme seuls moyens de conservation des captures à bord.

6.1.2 Développement de la pêche artisanale

Le développement de la pêche artisanale sur les plans et cours d'eau prôné dans le Cadre Politique et de la Stratégie de Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture corrobore avec la volonté politique du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) à travers son Axe 3 « Le Développement des Bases de Production pour la Souveraineté Economique ». Les productions halieutiques et aquacoles intègrent le Systèmes de production Agro-Pastoral et halieutique prioritaires de l'Etat qui font l'objet d'identification et le développement des filières susceptibles de poser les jalons d'une souveraineté alimentaire.

L'adoption d'une nouvelle Loi n°2021-003 et d'une nouvelle stratégie 2021-2035 prenant en charge la pêche et les textes réglementaires y afférent, témoigne l'engagement fort de l'Etat Nigérien dans le cadre du développement durable de la pêche.

Les STDs avec l'appui de certains partenaires ont procédé à l'organisation d'une bonne proportion des pêcheurs en groupement, en coopérative puis en coopératives simplifiées ou avec un conseil d'administration. Cette formalisation rentre dans le cadre du respect des engagements des Etats Membres de l'UA notamment sur la mise en conformité des Textes Uniformes de l'OHADA.

Le recensement de la pêche est assuré par la DPA en collaboration avec l'INS en conformité aux engagements pris par les Etats Membres de l'UEMOA depuis l'après Projet de Gestion Intégrés des Plantes Aquatiques Proliférantes (PGIPAP, 2007-2012). En outre, c'est une vaste opération statistique destinée à recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur les structures du secteur halieutique et doit s'inscrire dans le cadre d'une approche intégrée de développement des statistiques de pêche au Niger. Cette opération concerne spécifiquement le monde rural principalement des pêcheurs en liaison étroite avec les questions du genre, de pauvreté et de la souveraineté alimentaire.

Selon les dispositions politiques et stratégiques en vigueur le développement du sous-secteur de la pêche est fort possible en favorisant l'établissement d'un partenariat local entre les différents maillons de la filière pêche sur des bases contractuelles de telle sorte que les actions d'amélioration à promouvoir auront de meilleures chances de succès aussi bien en termes de résultats directs qu'en termes d'expansion et de durabilité.

De ce fait, la mise en œuvre des bases contractuelles telles que l'Alliance Productive où les clauses bien définies obligent les pêcheurs de fournir des efforts pour mettre à niveau leurs productions halieutiques et se conformer aux exigences des preneurs qui sont déterminés selon les types de circuits de commercialisées considérés (mareyeuses/ intermédiaires, grossistes/ commerçants, semi-grossistes/ commerçants, vendeurs/ revendeurs, transformateurs/ restaurateurs/ consommateurs intermédiaires). Ce genre de contractualisation implique une collaboration collective et transparente sur la base d'une communication fiable et permanente.

6.1.3 Gestion de l'aquaculture dans une perspective durable

Le sous-secteur de l'aquaculture n'était pas régi par des textes réglementaires avant la date du 16 mars 2021 mais il existe déjà une stratégie nationale pour le développement durable de l'aquaculture (2020-2035). La Loi n°2021-003 portant régime de la pêche et de l'aquaculture est dotée d'un décret d'application après une

vingtaine de mois. Contrairement à la pêche à laquelle s'adapte la gestion communautaire, l'aquaculture a plus trait à la profession privée et individuelle.

Cependant, l'aquaculture évolue en dents de scie au Niger malgré les efforts fournis par l'Etat et ses partenaires. L'exploitation optimale des potentialités aquacole suppose des investissements personnels pour un bon démarrage des activités et faire de cette activité un business. Cette réticence se fait encore observer par les investisseurs privés nationaux à causes de la cherté de l'aliment pour poisson importé (1 sac de 15kg vendu à 15000F CFA) et la faible disponibilité des alevins dans certaines zones à potentialités aquacoles. Pour y remédier l'Etat appuyé par les PTFs a procédé à l'installation des fabriques d'aliment poisson et à la création des écloseries (Guichets uniques 3A).

6.1.3 Coopération régionale et sous-régionale

La conception, l'adoption et la mise en application des textes réglementaires et législatifs nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux en matière de pêche et d'aquaculture nécessitent le renforcement des capacités des techniciens, des décideurs et des acteurs non étatiques conformément aux dispositions du CPSR. Certains textes nationaux le précisent. Il s'agit de :

- La Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable met l'accent sur la Gestion de la diversité biologique au regard des menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les espèces du fait du chevauchement entre les différents usages (agriculture, extraction minière, urbanisation rapide, bois de feu, etc.). Et le plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale doit prévoir le renforcement et la conservation de la biodiversité. Aussi, la gestion des ressources halieutiques se fait conformément aux principes fixés par la loi n°98-056 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'Environnement, la loi n°2004-040 du juin 2004 portant régime forestier et la loi n°2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger.
- La Loi n°2021-003 portant régime de la pêche et de l'aquaculture stipule à son article 31 que : Les aménagements aquacoles doivent s'inscrire dans le cadre de la valorisation de la diversité biologique et de la conservation des rôles écologiques des espèces et du capital génétique.

6.1.4 Questions transversales de la pêche et de l'aquaculture

La réduction des inégalités facilite le développement de partenariat stratégique au profit des communautés de pêche en vue d'améliorer leur accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques et politiques tels que le développement local, la décentralisation, etc. Pour mieux gérer et exploiter la ressource de manière soutenue, il s'avère nécessaire voire indispensable que les acteurs de pêche soient organisés en structure collective engageant la responsabilisé de chacun dans la gestion de la ressource.

Quant au sous-secteur de l'aquaculture, la majorité des acteurs sont des opérateurs économiques prêts à investir pour tirer des bénéfices individuels plutôt communautaires.

6.2 Réforme du secteur et performance du CPSR au niveau national

La réforme du secteur pêche et aquaculture susceptible de mettre en œuvre de manière rationnelle le CPSR doit se faire en impliquant les acteurs étatiques et non étatiques pour l'identification des bonnes pratiques et les contraintes pouvant entraver l'alignement des politiques et stratégies nationales et régionales aux dispositions en vigueur dudit Cadre.

L'appréciation de la performance du CPSR au niveau national fait appel à l'évaluation d'un certain nombre d'indicateurs pour évaluer la réforme de la pêche et de l'aquaculture. Peu de femmes s'intéressent à l'aquaculture au Niger mais beaucoup en ont entendu parler et connaissent le degré d'engagement pour réussir.

6.2.1 Développement de la pêche artisanale

Les indicateurs suivants sont suivis pour évaluer la réforme de la pêche et la performance du CPSR au niveau national :

- Consommation annuelle des produits halieutiques par habitant ;
- Création des revenus et d'emplois (toutes les chaines de valeur) ;
- Contribution du sous-secteur de la pêche au PIB national ;
- Proportion du budget alloué à la pêche par rapport à celui des Investissements Agricoles (Engagement de 10% du budget national par les Etat-Membre) ;
- Tenue à chaque quinquennat des statistiques des pêches ;
- Incitation à la bonne gouvernance (respects des textes uniformes de l'OHADA) ;
- Evolution des pertes post-captures.

6.2.2 Gestion de l'aquaculture dans une perspective durable

Les indicateurs de suivi pour évaluer la réforme de l'aquaculture durable et la performance du CPSR au niveau national, sont cités ci-après :

- Création d'emplois et génération de revenus ;
- Proportion de la contribution de l'aquaculture au PIB Agricole/national ;
- Taux de récurrence des conflits ;
- Augmentation de l'offre du poisson d'élevage sur le marché ;
- Surveillance épidémiologique ;
- L'application du Plan de Gestion Economique et Social.

6.2.3 Questions transversales de la pêche et de l'aquaculture

6.2.3.1 Parité homme-femme

Pour évaluer la réforme en matière des questions intersectorielles et la performance du CPSR au niveau national en termes de parité, les indicateurs suivants sont considérés :

- Proportion de femmes et de jeunes ayant accès aux ressources et leur utilisation efficace et efficiente ;
- Contribution en nature en termes d'apport personnel (femmes et les jeunes) ;
- Proportion des entrepreneurs (femmes et aux jeunes) ;

- Amélioration des conditions socio-économiques des communautés des pêcheurs et les aquaculteurs.

6.2.3.2Investissement dans le secteur

Pour évaluer la réforme en matière des questions intersectorielles et la performance du CPSR au niveau national en termes d'investissements, les indicateurs suivants sont considérés :

- Statistiques des opérateurs de la filière (taux de variation) ;
- Réforme des activités économiques associées et innovantes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La révision du cadre politique et de la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture pour le Niger est nécessaire pour prendre en compte la dynamique mondiale sur la bonne gouvernance, la conservation et utilisation des ressources dans une perspective durable et aussi sur le développement de l'aquaculture commerciale et de la pêche artisanale prôné par le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) à travers son Axe 3 « Le Développement des Bases de Production pour la Souveraineté Economique ». Le renforcement des capacités des techniciens, des décideurs et des acteurs non étatiques conformément aux dispositions du CPSR facilite la conception, l'adoption et la mise en application des textes réglementaires et législatifs nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux en matière de pêche et d'aquaculture.

L'implication de toutes les parties prenantes (acteurs étatiques et non étatiques) permet l'identification des bonnes pratiques et leur capitalisation dans l'optique d'asseoir une bonne réforme du secteur pêche et aquaculture susceptible de mettre en œuvre de manière rationnelle le CPSR. Ainsi, l'amélioration de la gouvernance contribuera à assoir la durabilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Niger. Aussi, le PFRS permettra d'éliminer les goulots d'étranglement, à quelques degrés près, qui entravent la mise en place d'une pêche commerciale et d'une aquaculture durable et respectueuse du climat. De ce fait, il est nécessaire d'élaborer et d'adopter un plan national détaillé pour assurer la promotion du secteur.

Eu égard à tous ceux qui précède, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat :

- Allocation budgétaire conséquente au secteur de la pêche et de l'aquaculture sur la base de 10% (Engagement des Etats-Membres) du budget national affectés aux Investissements Agricoles ;
- Création, réhabilitation et modernisation des marchés à poisson dans les centres de consommation ;
- Hausse de la proportion et accompagnement des femmes et de jeunes ;
- Evaluation de la réforme en matière des questions intersectorielles et la performance du CPSR en termes d'investissements au niveau national.

BIBLIOGRAPHIE

1. ***Alexander J.C and Britz P.J., 2023.*** Strengthening Approaches to Gender Mainstreaming in African Fisheries and Aquaculture. Foresight study report to the African Union Development Agency – New Partnership for African Development FishGov2 Programme prepared by Rhodes University Cef Excellence in Fisheries and Aquaculture.
2. ***Alhou, B.A., et Goddeeris, B., 2010.*** Contribution à l'identification des larves de Chironomidae du fleuve Niger à Niamey. Journal international en sciences. Biologique et chimie. 4(6) : 2068-2081. Décembre 2010. http://indexmedicus.afro.who.int. 14p.
3. ***Alhou, B.A., 2007.*** Impact des rejets de la ville de Niamey (Niger) sur la qualité des eaux du fleuve Niger. En vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences. Faculté des Sciences Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix Namur. 230p.
4. ***Bova C.S. and Britz P.J., 2023.*** The contribution of Fisheries and Aquaculture to Food Security and Nutrition in Africa. A report to the African Union Development Agency – New Partnership for African Development FishGov2 Programme prepared by Rhodes University Centre of Excellence in Fisheries and Aquaculture.
5. ***CUA-NEPAD, 2014.*** Le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique.
6. ***CUA-NEPAD, 2015.*** Un guide pour la mise en œuvre du Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique. 77 p.
7. ***Koko C. De C., 2023.*** Alignement des politiques de Développement de pêche et d'aquaculture de Madagascar sur le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS).
8. ***FAO, 2024.*** Rapport sur la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024. (En ligne : 12/12/2024).
9. ***FAO, 1995.*** Code de conduite pour une pêche responsable.
10. ***MAGEL, 2017a.*** Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), Niamey, Niger, 75 p.
11. ***MAGEL, 2017b.*** Système National de Conseil Agricole (SNCA). Niamey, Niger, 49p.
12. ***ME/LCD., (2007).*** Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture (SDPA). Niamey : DPA-Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Niger- 45p.
13. ***ME/LCD., (2005).*** Sous-programme pêche et aquaculture (SPPA). Niamey : DPA-Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Niger. 81p.
14. ***MHE., (1998).*** Projet de développement de la pisciculture en milieu rural. Rapport provisoire. Direction de la faune, de la pêche et de la pisciculture. Marché 91/005/MHE/DFPP.-Niamey : DFPP-Ministère de l'hydraulique et de l'environnement. 121p.
15. ***MESU/DD,2019.*** Promotion de l'aquaculture commerciale au Niger. Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDDA, 2020-2035) et son Plan d'Actions (2020-2024). Direction de la pêche et de l'aquaculture. DGEF/MESUDD/ Niger. FAO.
16. ***MESU/DD, 2020.*** Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche (SNDDP, 2021-2035) et son Plan d'Action (2021-2025). Direction de la pêche et de l'aquaculture. DGEF/MESUDD/ Niger. FAO.

17. UA-BIRA, 2023a. Mécanismes de suivi de la mise en œuvre et de la ratification des instruments internationaux pertinents (par les États membres de l'Union africaine) relatifs à la pêche et à l'aquaculture.

18. UA-BIRA, 2023b. Enseignements tirés des problèmes contemporains et émergents dans les pêches et de l'aquaculture, Africaines.

19. UEMOA, 2007. Règlement N°05/2007/ CM/UEMOA du 6 avril 2007 portant adoption du plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture au sein de l'UEMOA ; Programmes d'actions.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées

N°	Nom Prénom	Fonction	Structures	Téléphone	E-mail
1	Alassane Makadassou	Secrétaire Général Adjoint	MHA/E	-	-
2	Yacouba Seybou	Directeur Général	DGEF/ CC	-	-
3	Issa Yacouba	Directeur National	DPA/ DGEF	96896798	iycoeded@yahoo.fr
4	Seyni Moumouni	Directeur National/ Adjoint	DPA/ DGEF	96495120	Moumouni.seini@gmail.com
5	Mm Boubacar K. Yagana Tinguiri	Directrice Générale Adjointe	DGEDD	-	-
6	Ramata Abba Kiari	Directrice Nationale	DRR/ACC / DGEDD	97979000	ramataabbakiari@gmail.com
7	Boubacar Diadia	Chef de Division	DRR/ACC / DGEDD	90761583	fromdiadia@gmail.com
8	Boubacar Hassane	Chef de Division	DEV/PFNNL/ DGEDD	-	-
9	Djimarao Illa	Coordonnateur	PISEN	96595936	illadjimrao7@gmail.com
10	Hamani Adamou	Expert Environnement	PISEN	90343003	-
11	Siaka Oumarou	Coordonnateur	PIDACC	96495058	-
12	Labo Yahaya	Expert Suivi-Evaluation	PIDACC	96526263	-
13	Lawali Tahirou	Entreprise de poissonnerie	Entreprise de poissonnerie	92228074	-
14	Soumana Boureima	Président de groupement des pêcheurs	APN National	98558503	-
15	Zakariyaou	Président de l'Association des pêcheurs professionnels du Niager	APPN	98141010	-
16	Monsieur Mahamadou	Association des mareyeurs	Mareyeurs	96576041	-
17	Touré Harouna	Chef de Division Développement Aquaculture	DPA/ DGEF	-	-
18	Ramatou Amadou	Chargée de programme	DPA/ DGEF	98299553	-
19					
20	Issaka Djibo	Président de l'Association de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	ALC/PAE	94360438	-
21	Chaibou Gaouri	Chef de mission	Cabinet Sahel Bio Alliances Productives	96000040	-
22	Mamane Sani	Chef de Division	CNEDD	-	-
23	Bello	Sahel Bio	Assistant Sahel Bio	98345550	-
24	Mahamadou Maman Sani Mourtala	Chef de Division Statistique	DPA/ DGEF	96870060	-
25	Abdoul Kader Mohamed	Coordonnateur	PGIP	96491976	Kader_mohamed.fr@yahoo.fr
26	Salisou Bassirou	Directeur National	DEP / MHA/E	96460878	salissoubassirou@gmail.com
27	Sambo	Président ANE	3AN	96889595	-
28	Elh. Seyni Galla	Président de la Fédération des Groupements des pêcheurs	FGPN	96554009	-

29	Aïssa Amadou	Chef de Division Nutrition	DPA/ DGEF	89362689	-
30	Modi Salifou	Directeur Général	FISAN	70803856	Moussa.modi@fisan.ne
31	Abdou Kader Zakariyaou Oumarou	Directeur Général	ANMC	99018989	-
32	Moïse Assogba	Chef de Département Normalisation	ANMC	-	assogba_moise@yahoo.fr
33	Abdoul Aziz Gado	Entreprise de poissonnerie	Vendeur de poisson	97549930	
34	Assoumane Mamane	Directeur National	DGDT/F	96984678	-
35	Assoumane Garba	Expert Suivi-Evaluation	PROSAP COKEBIOS	96097299	assoumane garba@yahoo.fr
36	Bello Ousmane	FAO	Expert en Changement Climatique (CC)	92673572	Bello.oussoumanemamane-moustapha@fao.org
37	Pr Awaïss Aboubacar	Enseignant-Chercheur	Département Eaux et Forêts / FSA/ UAM	90978500	-
38	Hassane Cissé	Directeur Général	BNEE/ MHA/E	96563892	cisseronhassane@yahoo.fr
39	Salif Zoumari	Directeur National	DFC/AP / DGEF	96496798	Salifzoom2@yahoo.com
40	Bakoye Souley	Chef de Division Reboisement, Aménagement Forestier	DGDT/F	96523788	-
41	Gamatié Yayé Moctar	Chargé de Programme	DGDT/F	98328777	-
42	Pr Alhou Bassirou	Enseignement-Chercheur	ENS/ UAM	96961422	alhoubass@yahoo.fr
43	Issaka Chamoulou	Directeur National	DPNE/M / DGEF	96401836	-
44	Dr Abdou Aziz Seyni Galokoye	Chargé de Programme	UICN-Niger	96092617	abdoulaziz.seyni@iucn.org
45	Hassane Abdoulaye	Expert Aménagiste	PROSAP COKEBIOS	96166387	hassaneabdoul@yahoo.fr
46	Monsieur M.	DSI	Douanes	-	-
47	Chaibou A.Gaouri	Chef de Mission	Cabinet Sahel Bio	96000040	cgaouriry@gmail.com
48	Amadou Laminou	Directeur de la législation et de reforme	Ministère de Justice	96962803	
49	Issoufou Chaibou Alassane	Chef de division de contrôle des activités économique de la lutte contre la vie chère et la répression de fraude	Ministère de commerce et de l'industrie	98246768 / 90487497	cherifyuriste@gmail.com
50	Saidou Baraou	Responsable de la composante 2	PRSA	90051774	baroudan_babba@yahoo.fr
51	Kaza Gaoh	Expert mise en valeur CDV	P2RS II	96498088	alogoadr2005@yahoo.fr
52	Oumane Issa	Directeur de la promotion filières Animales	DPCVA/ DGPIA/ MAG/EL	96334927	issaousmanechekaraou@gmail.com
53	Mm Abass Amina	DGA/ MAG/EL	Directrice Générale de l'Agriculture	-	-
54	Ibrahim Boubacar	Enseignant chercheur Programme	Wascal /FAST/ UAM	88767801	ibraboub@yahoo.fr

Annexe 2 : Cadre d'aide à l'examen des politiques et des lois de la pêche et de l'aquaculture du Niger en utilisant comme critères de référence le CPSR/PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales.

Remarque : le score d'alignement, un « Oui » est attribué à l'unité (1), un « En partie » est attribué à 0,5 et un « Non » est attribué à zéro (0). Les moyennes en pourcentage sont calculées pour les divers résultats stratégiques, les domaines d'intervention et l'ensemble du cadre.

DOMAINE POLITIQUE 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles : 77,77%						
Critère d'alignement Oui		**Cocher X pour indiquer si c'est**			**Niveau alignement (%)**	**Commentaires & références**
		En partie	**Non**			
Résultat 1 : Politiques, cadres et outils en place pour accroître durablement les bénéfices nationaux de la pêche et de l'aquaculture					75	
1	La pêche et l'aquaculture sont intégrées dans le développement national a.Les États membres devraient augmenter l'allocation des budgets nationaux à la pêche et à l'aquaculture b.Le programme de développement de l'aquaculture devrait se concentrer sur les zones où des investissements et des développements aquacoles orientés vers le marché sont en cours et où des taux accélérés de production aquacole sont atteints, ou bien où il existe un grand potentiel ? c.L'État devrait se concentrer sur le renforcement de la capacité des secteurs privé et public à élaborer des plans stratégiques complets et réalistes et à les mettre en œuvre à court et à moyen terme ? d. L'État doit encourager le développement, l'expansion ou l'introduction de techniques de production nouvelles et éprouvées.	X X X X X				-SNDDP (2021-2035) et son PA (2021-2025) ; -SNDDA (2023-2035) et son PA (2020-2024). -Existence de centres, instituts et Universités de formation (IPDR, UD, UDDK, etc.) -Productions de fiches techniques (INRAN RECA, APCA, Universités, Projets et Programmes) -Directives 3 et 4 de l'UEMOA (2014) transposées dans la Loi portant régime de la pêche et de l'Aquaculture au Niger. Projet REDISSE en perspective en appui aux services techniques de l'Etat et aux Universités, Instituts et Centres de recherches et les acteurs de la filière pêche.
	<u>Au niveau régional</u> : a. harmoniser les régimes politiques, institutionnels, juridiques, réglementaires et de contrôle pour régir les opérations aquacoles qui se déroulent dans des eaux ne relevant pas de la juridiction nationale b. approuver et appliquer des normes et des standards sur la santé des animaux aquatiques : maladies des poissons, sécurité, qualité et traçabilité c. mettre en œuvre des mesures de quarantaine pour l'introduction de génomes exotiques et génétiquement modifiés d. élaborer des mécanismes pour soutenir et harmoniser les activités des organismes régionaux d'aquaculture et de pêche de capture	X X X				-Existence du code de la douane et de l'OHADA. -Confédération de l'AES.

2	Intégration des meilleures pratiques mondialement acceptées dans les cadres et outils politiques nationaux **a.** La politique promeut-elle les meilleures pratiques mondialement acceptées et la poursuite de l'excellence en matière de science halieutique et d'évaluations intégrées ? b. Favorise-t-elle une gestion efficace, une amélioration de la transformation et de l'utilisation des produits, ainsi que le transfert de technologies ?	x	x			-Fiches techniques PGRN (2008). -Ordonnance n°2010-09 portant code de l'eau au Niger. - Loi n°98-056 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. -Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale du Niger. - loi 2021-003 du 16 mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture.
3	Les décisions politiques et de gestion sont-elles prises sur la base de l'existence de systèmes fiables de gestion des données et de l'information ?		x			-Statistiques des pêches et création de la base des données de pêches. -Production des bulletins trimestriels de pêches.
4	Adoption de mécanismes/approches de gestion participative de la pêche	x				-Conformité des organisations des producteurs et acteurs connexes aux textes uniformes de l'OHADA -Loi portant régime de la pêche. -Ordonnance n°2010-09 portant code de l'eau au Niger. -SNDDP (2021-2035) et son PA (2021-2025).
Résultat 2 : Mise en place de systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance efficaces et durables aux niveaux national et régional pour garantir la réalisation d'avantages durables.					75	
1	Certains aspects du contrôle et de la surveillance sont-ils en place ?	X				-Loi n°98-056 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. -Mission régalienne de la DPNE/M (Brigades de surveillance). -Renforcement des capacités des acteurs dans le cadre de la surveillance épidémiologique (projet REDISSE). - Arrêté 0073 du 9 mars 2021, portant création, attributions, composition et fonctionnement du réseau sur la surveillance de la faune sauvage (RESFASA) du MESU/DD/SG/DEF/DFC/PR (en son article 4).
2	Existe-t-il des mécanismes permettant une coopération régionale efficace et effective en matière de contrôle et de surveillance des pêches ?		x			- Directives n°03/2014/CM/UEMOA - Accord tripartite de gestion du Parc régional du W.
Résultat 3 : Des écosystèmes sains pour soutenir une pêche et une aquaculture durables					83,33	
1	La recherche scientifique (naturelle, sociale, économique et technologique) qui soutient la gestion des pêches et le développement de l'aquaculture est-elle en place ?		x			-Recherche et Collecte des données (Loi 2021-003 portant régime de la pêche et de l'aquaculture).
2	a. Existe-t-il des outils et des programmes pour protéger les ressources halieutiques et leurs habitats ? b. Existe-t-il des mesures visant à faire adhérer la politique aux instruments, normes et pratiques nationaux, régionaux et internationaux en matière de pollution, en particulier en ce qui concerne les produits chimiques et les matières plastiques ?	X x				-Fiches techniques sur le faucardage. -Plan d'aménagement en cours d'élaboration (PGIP). -Code Forestier. -Loi n°2004-040portant régime Forestier et ses textes d'application. -Loi n°98-056 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement. Loi no 2021-003 Portant régime de la Pêche et de l'Aquaculture au Niger, et son Décret d'application 2022-993. -Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale du Niger. -Stratégie nationale et son plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB).

DOMAINE POLITIQUE 2 : Développement de la pêche à petite échelle (pêche artisanale) : 79,16%						
Critère d'alignement Oui		**Cocher X pour indiquer si c'est**			**Niveau alignement (%)**	**Commentaires & références**
		En partie	**Non**			
Résultat 1 : Le rôle et l'importance (contribution) de la pêche pour l'amélioration des moyens de subsistance, de l'alimentation et des revenus des communautés de pêcheurs artisanaux et des opérateurs concernés sont évidents, reconnus et garantis dans les États membres.					87,5	
1	Existe-t-il des mécanismes et des stratégies qui soulignent l'importance économique et sociale du développement de la pêche artisanale ?	X				PRSP, SNDDP et son PA, SNDDA et son PA. SNPA/DB
2	Existe-t-il des mécanismes et des stratégies permettant de libérer le potentiel du sous-secteur afin de générer des avantages socio-économiques ?	x				Concession de pêche et d'Aquaculture (Loi portant régime de pêche et d'aquaculture)
3	Existe-t-il un système permettant de faciliter le développement d'une chaîne de valeur organisée afin de tirer efficacement profit de la pêche artisanale ?	X				Des opérations de faucardages des espèces végétales aquatiques envahissantes (Typha australis) : Etat, Projets et programmes nationaux (PGIP, PIDACC, P2RS, SNPA/DB, PRRIA, etc),
4	Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA), les documents de lutte contre la pauvreté et les documents de stratégie nationale, etc. accordent-ils la priorité à la pêche artisanale ?		x			FISAN, Existence d'un draft PNIA de 2010, PNA-2022, ANFICT, etc.
Résultat 2 : Renforcement de la coopération bilatérale et régionale pour une gestion efficace des ressources halieutiques et des écosystèmes partagés					75	
1	Existe-t-il des dispositions relatives à l'adoption et à la mise en œuvre de conditions minimales d'accès au niveau régional et intrarégional ?	x				Directives n°04/2014/UEMOA transposée.
2	Existe-t-il des mécanismes permettant une coopération régionale efficace et effective en matière de gestion de la pêche, y compris en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des pêches, les stocks migratoires et les stocks partagés ?		x			Loi n°2021-003 portant régime de pêche et d'aquaculture et son Décret d'application n° 2022-0993/ PRN/ ME/LCD.
Résultat 3 : Les pêcheurs sont organisés pour favoriser la bonne gouvernance des pêches, le développement durable et l'utilisation responsable des ressources naturelles.					75	
1	Les lignes directrices internationales pour une pêche durable à petite échelle sont-elles appliquées de manière appropriée ?		x			Code de Conduite d'une Pêche Responsable (FAO). Loi n°2021-003 portant régime de pêche.
2	Des dispositions ont-elles été prises pour développer et renforcer la capacité des acteurs et des institutions de la pêche à gérer les pêcheries de manière participative ?	x				- Loi n°2021-003 portant régime de pêche : cogestion, Concession pêcherie. -Services techniques d'encadrement. -Projets et programmes prenant en compte le secteur de pêche et aquaculture.

DOMAINE POLITIQUE 3 : Gestion durable de l'aquaculture : 92,50%							
Critère d'alignement		**Cocher X pour indiquer si c'est**				**Niveau alignement (%)**	**Commentaires & références**
	Oui	**En partie**	**Non**				
Résultat 1 : Amélioration des investissements dans l'aquaculture guidés par le marché						85	
1	Des campagnes de marché sont-elles prévues pour les produits aquacoles (sensibilisation, PPPP - prix, lieu, promotion et produit) ?	X					Journées portes ouvertes, foires, ventes hebdomadaires de poissons par les fermiers et approche de marketing et des prix, SAHEL -Niger, etc.

2	Infrastructures aquacoles - Existe-t-il des mesures permettant à l'État de fournir des infrastructures de base pour le développement de l'aquaculture ?	X				-Accompagnement du Gouvernement au secteur. -Appui-technique d'installation des infrastructures par les services de l'Etat. Appui des partenaires (PIMELAN, PGIP, FAPFA ; FONAP, etc.)
3	Stratégie de financement/d'investissement - Existe-t-il des stratégies pour la promotion d'instruments financiers tels que les fonds de garantie, les institutions de microcrédit ?	x				-Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) via les IMF. Appui des partenaires (PIMELAN, PGIP, FAPFA ; FONAP, etc.)
4	Assurance qualité et normes - Existe-t-il des dispositions relatives à l'étiquetage et à la traçabilité des produits aquacoles par le biais de programmes de certification ?			x		Processus engagé et non encore abouti avec l'ANMC, la DPA et les autres parties prenantes.
5	Plan de développement des compétences - La politique contient-elle des dispositions relatives au plan de développement de l'aquaculture et à des stratégies permettant d'aborder de manière appropriée le développement des compétences et des aptitudes ?	x				SNDDA et son PA.
6	Services de recherche et de vulgarisation - Existe-t-il des dispositions prévoyant un financement adéquat de la recherche afin d'améliorer le développement technologique et l'innovation ?		x			-Direction de recherche du Rectorat de l'UAM de Niamey. -Financements de coopération avec le Niger via les Universités, les instituts et centres de recherche.
7	Associations ou coopératives de pisciculteurs - Existe-t-il un cadre institutionnel permettant aux associations et coopératives de pisciculteurs de prospérer ?	X				-Sociétés Coopératives Piscicoles. -Plateforme Nationale des Acteurs Non Etatique de la Pêche et de l'Aquaculture du Niger (PANEPAN) installée. -Faitières en matière de pêche et d'aquaculture. -Fédération des Organisations des Pisciculteurs et Agro-Aquaculteurs du Niger (FOPAAN). - 3 AN (Association des Agro-Aquaculteurs du Niger).
8	Environnement favorable - Existe-t-il un cadre politique et institutionnel ainsi qu'un guichet unique pour faciliter les enregistrements et les investissements du secteur privé ?	x				Code des Investissements en République du Niger
9	a. Croissance du commerce des produits aquacoles locaux - Existe-t-il des mesures de protection des produits aquacoles locaux contre les produits importés ? b. Existe-t-il des programmes visant à accroître la compétitivité des produits aquacoles locaux ?	x x				-Loi N°2023-17 du 15 mai 2023 modifiant et complétant la loi N°2021-003 du 16mars 2021 portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger -Loi N° 2019-47 portant répression des infractions relatives au commerce internationales espèces de faune et de flores sauvages menacées d'extinction au Niger. -SNDDA et son PA, Alliances productives pêche et Aquaculture
Résultat 2 : Amélioration de la coopération régionale dans les écosystèmes partagés					100	
1	Stratégies communes de gestion et de recherche sur les ressources transfrontalières :	x				CBLT, ABN, Directives n°3 et 4 UEMOA transposées, commission mixte nigéro-nigériane de coopération,

2	Existe-t-il des dispositions visant à harmoniser des politiques cohérentes, des cadres institutionnels et juridiques pour les écosystèmes partagés de l'aquaculture ?	x				-Directives n°3 et 4 UEMOA transposées
3	Les politiques sont-elles cohérentes avec les meilleures approches de gestion des écosystèmes (par exemple FAO, EAF, EAA, CCRF) ?	x				-Code de conduite pour une pêche responsable (FAO) -Directives n°3 et 4 de l'UEMOA transposées.

DOMAINE POLITIQUE 4 : Coopération régionale et sous-régionale : 74 ,99%						
Critère d'alignement Oui		Non			Niveau alignement (%)	Commentaires & références
Résultat 1 : Les questions internationales relatives à la pêche sont cohérentes et harmonisées au niveau régional					83,33	
1	Existe-t-il des dispositions visant à faire connaître les instruments internationaux importants pour la gestion durable des pêches et les cadres qui identifient la nécessité de les intégrer dans la gestion durable des pêches ?					- Confédération de l'AES. -Code conduite Pêche Responsable (FAO). Article 7 du code de conduite pour une pêche responsable. -Directives n°3 instituant un régime commun de suivi, contrôle et de surveillance des pêches au sein de l'UEMOA et 4 portant régime commun de gestion des ressources halieutiques dans les Etats membres de l'UEMOA.
2	Des mesures ont-elles été mises en place pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ?					Directive N°03/2014/CM/ UEMOA conformément au Chapitre 6 suivi des infractions en matière de pêche ; Article 57 de la Directive 04 ; loi 2021-003 Article 1er.
3	Existe-t-il des mécanismes pour lutter contre la fraude sur les produits de la mer ?	x				Directive de l'UEMOA N°03/2014/CM/UEMOA conformément au Chapitre 6 suivi des infractions en matière de pêche.
Résultat 2 : Les CER et les ORP sont des forces positives pour la gestion de la pêche dans le cadre de l'agenda de l'intégration économique et politique régionale.					66,66	
1	Existe-t-il des mécanismes permettant d'établir des liens entre les CER et les ORP ?					PANEPAN installée.
2	Les CER et les ORP sont-ils des vecteurs de promotion d'une pêche et d'une aquaculture bien définies ?	x				Directives n°3 et 4 /2014/CM/ UEMOA
3	Existe-t-il des stratégies et des mécanismes pour prévenir et résoudre les conflits régionaux ?	x				Charte de l'ABN, CBLT, etc. pour les ressources partagées.

DOMAINE POLITIQUE 5 : Commerce et commercialisation responsables et équitables du poisson : 54,16%						
Critère d'alignement Oui		Cocher X pour indiquer si c'est			Niveau alignement (%)	Commentaires & références
		En partie	Non			
Résultat 1 : Amélioration des échanges commerciaux intra régionaux et Interrégionaux					75	
1	Les politiques commerciales du poisson sont-elles conformes à celles des CER et ORP ?	x				- Confédération de l'AES .- Directives n°3 et 4 /2014/CM/UEMOA : Exportateur des produits halieutiques notamment au Nigeria et Grand importateur des poissons congelés et surgelés (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Mali, etc.).
2	Protocoles commerciaux régionaux convenus et conformité aux normes : Ces dispositions sont-elles respectées ?		x			-Existence de l'ANMC ; -Niger membre de l'ARSO/ORAN ; -Niger, Pays-Membre de l'UEMOA et de l'UA.

Résultat 2 : Compétitivité accrue pour le poisson et la production halieutique d'Afrique					33,33	
1	Gestion du secteur de la pêche basée sur l'indice de compétitivité Gestion macroéconomique et gouvernance ?			x		-Loi n°2021-003 portant régime de pêche et d'aquaculture, Article2. -SNDDA et SNDDP.
2	Infrastructures et environnement, sociétés de pêche (entreprises), entreprises de transformation et de commercialisation du poisson ?		x			-Attributions des Services techniques déconcentrés (STDs). -Existence des Projets et Programmes Etatiques et de Coopération au Développement finançant le secteur.
3	Compétitivité des chaînes de valeur de la production, de la transformation et de la distribution à travers la réduction de coûts et l'usage des technologies de soutien dans le respect des normes ?		x			-Volonté politique de l'Etat. -Loi n°2021-003 portant régime de pêche et d'aquaculture, Article2. -SNDDA et SNDDP. - Faible indice de compétitivité de la pêche au Niger en dehors du bassin conventionnel du Lac Tchad.

DOMAINE POLITIQUE 6 : Sensibilisation et développement des capacités humaines : 74 ,99%						
Critère d'alignement Oui		**Cocher X pour indiquer si c'est**			**Niveau alignement (%)**	**Commentaires & références**
		En partie	**Non**			
Résultat 1 : Amélioration des compétences et des aptitudes sectorielles					66,66	
1	Formation professionnelle continue, mentorat et formation : - Existe-t-il des dispositions pour faciliter la sensibilisation continue et l'environnement propice pour saisir et utiliser les opportunités de développement sectoriel ?	x				-Missions régaliennes des services techniques déconcentrés (STD) -Projets et Programmes Etatiques et de Coopération au Développement -ONGs Internationales, nationales et locales -Universités, instituts et centres de recherches et de formations -Ecoles de formations professionnelles et techniques
2	Accréditation des praticiens et des institutions : - Existe-t-il des dispositions pour que les parties prenantes/institutions concernées soient accréditées afin de maintenir leur pertinence ?		x			-Existence de l'ANMC ; -Niger, Pays-Membre de l'ARSO/ORAN ; -Ratification, signature et respect de plusieurs accords, chartes et conventions à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale.
3	Faciliter les centres d'excellence de la pêche et de l'aquaculture : - Existe-t-il des dispositions dans les politiques nationales et régionales pour garantir l'établissement, le développement et le maintien continus de normes opérationnelles minimales ?		x			Normes en cours d'élaboration par l'ANMC
Résultat 2 : Amélioration de la prise de décision fondée sur des données probantes					83,33	
1	La prise de décision fondée sur l'information est-elle évidente dans la politique ?		x			Loi n°2021-003 portant régime de pêche et d'aquaculture, Article 2. SNDDA et SNDDP.
2	Quelles dispositions ont été prises pour faciliter le partage de l'information entre les décideurs et les consommateurs ?	x				-Messages télé ; Ateliers sectoriels ; Reportage dans les journaux -Cadres de concertation -Sites web ; les plateformes innovantes

3	Réponse aux besoins réels des communautés : - Quelles stratégies existent pour améliorer les conditions favorables dans les communautés productrices de poisson afin de renforcer les compétences ?	x				-Projets et programmes nationaux et de Coopération au Développement -ONGs Internationales, nationales et locales - les services techniques de l'Etat -Faitières en matière de pêche et aquaculture

DOMAINE POLITIQUE 7 : Questions transversales concernant la pêche et l'aquaculture en Afrique : 89,44%						
Critère d'alignement Oui		**Cocher X pour indiquer si c'est**			**Niveau alignement (%)**	**Commentaires & références**
		En partie	**Non**			
A. Renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique : 72,50%						
RÉSULTAT 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience au niveau local					70	
1	Programme de renforcement des capacités sur la pêche intelligente face au climat : - Y a-t-il une promotion du renforcement des capacités dans le secteur sur le changement climatique ?	x				-Programmes et projets étatiques et de Coopération au Développement (PIDACC, P2RS II, PROSAP COKEBIOS, PGIP, ProDAF, etc.)
2	Systèmes de communication : - Existe-t-il des systèmes d'évaluation participative de la vulnérabilité au changement climatique (CC) et au risque de catastrophe (DR) et de développement de l'aquaculture ?	X				SP/CNDD, DGEF/DPA, INRAN.
3	Faciliter la création de moyens de subsistance alternatifs : - Existe-t-il des possibilités de passer au moins temporairement à une autre activité en cas de choc ?	X				-Diversification des activités de subsistance pendant les périodes de fermeture des pêcheries (agro-pisciculture, commerce, etc.).
4	Système d'alerte précoce en place en cas de catastrophe : - Existe-t-il des dispositions relatives aux mécanismes d'alerte précoce au niveau national ?		x			CC/SAP (Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce), ABN, CBLT AGRHYMET, DGPC (SAP), DGM existent pour les alertes mais un dispositif spécifique à la pêche et à l'aquaculture n'existe pas au niveau national.
5	Existe-t-il des mécanismes d'assurance et d'indemnisation en cas de catastrophe ?			x		-
RÉSULTAT 2 : Amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional					75	
1	Les politiques de gestion des risques de catastrophes (DRM) et d'adaptation au changement climatique (CCA) incluent-elles la pêche et l'aquaculture ?	X				-SPN2A 2020-2035, AIC au Niger prend en compte la pêche et l'aquaculture ; - PNA/CC considère plus le secteur zones humides en incluant la pêche. -Stratégie Nationale sur la biodiversité.
2	Les politiques de pêche et d'aquaculture incluent-elles la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique ?		x			SNDDP et SNDDA
3	Existe-t-il des politiques de planification de l'espace marin ?					N/A (Le Niger ne dispose pas de façade maritime)
B. Genre et Jeunesse : 100						
RÉSULTAT 1 : Amélioration de l'accès aux ressources					100	
1	a. Les politiques et les interventions visent-elles à attirer les femmes et les jeunes ? b. Abordent-elles les principales barrières et contraintes à l'entrée et à l'accès à la terre et à l'eau ?	X x				-Politique Nationale de Genre (PNG) élaborée et adoptée en 2008. -Plan décennal (2009- 2018) de mise en œuvre Politique nationale genre. -Code rural.
2	Travail des enfants et travail forcé : - La politique contient-elle des dispositions sur l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ?	x				- Charte de la refondation du Niger du 26 mars 2025, Article 28.

3	Existe-t-il des dispositions relatives à la prévention/l'interdiction de la violence sexiste à tous les niveaux de la chaîne de valeur de la pêche ?	x				- Politique Nationale Genre (PNG).
4	Sécurité des investissements, droits d'accès et propriété - La politique contient-elle des dispositions relatives au système permettant de garantir la sécurité des investissements et la certitude du marché ?	x				-Loi pêche et aquaculture. -Pas de disposition pour assurer la certitude du marché.
C. Investissements du secteur privé et mécanismes de financement pour la pêche et l'aquaculture en Afrique : 95,83%						
RÉSULTAT 1 : Amélioration des performances des entreprises dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture					91,66	
1	Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial - La politique est-elle conforme au rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM) ?		x			-
2	Indicateurs de performance des pêcheries de la Banque mondiale - La politique est-elle conforme aux indicateurs de performance des pêcheries (IPP) de la Banque mondiale ?	x				- Code de Conduite pour une Pêche Responsable (FAO).
3	Sensibilisation à la diversité des structures d'entreprise - Existe-t-il des dispositions en matière de sensibilisation qui permettent aux praticiens et aux propriétaires d'entreprises d'agir ?	x				Centres incubateurs, les fermiers privés, les faitières des acteurs de la filière poisson.
4	Options de financement : - a. Les options de financement des activités de pêche sont-elles prévues ? b. Existe-t-il des possibilités de financement des activités de pêche par le crédit ?	x				-Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN). -PGIP. -PISEN.
5	La politique prévoit-elle des mesures d'incitation pour les investissements du secteur privé ?	X				-Investissements dans le domaine Agro-Sylvo Pastoral et Halieutique. - Loi portant régime de la pêche.
6	La création d'un fonds d'investissement est-elle prévue dans le document ?	X				-Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).
RÉSULTAT 2 : Amélioration de la gouvernance du secteur privé					100	
1	Cohérence avec les meilleures pratiques du secteur - Les politiques sont-elles cohérentes avec les structures efficaces qui permettent des meilleures pratiques efficaces et bien documentées ?	x				-Loi pêche et aquaculture -Code de conduite pour une pêche responsable permet la cogestion des plans d'eau. -Loi 98-056 portant Loi Cadre relative à la gestion de l'Environnement.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org